



vivendi

**Rapport financier et
Etats financiers condensés
non audités des neuf premiers
mois de l'exercice 2010**

VIVENDI

Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 6 800 683 329,00 €

Siège Social : 42 avenue de Friedland – 75380 PARIS CEDEX 08

CHIFFRES CLES CONSOLIDES	4
I- RAPPORT FINANCIER DES NEUF PREMIERS MOIS DE L'EXERCICE 2010 (NON AUDITE)	5
1 EVENEMENTS SIGNIFICATIFS	5
1.1 EVENEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS AU COURS DES NEUF PREMIERS MOIS DE L'EXERCICE 2010	5
1.2 EVENEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS DEPUIS LE 30 SEPTEMBRE 2010	8
2 RESULTATS	9
2.1 COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE ET COMPTE DE RESULTAT AJUSTE (NON AUDITES)	9
2.2 ANALYSE DES RESULTATS DES NEUF PREMIERS MOIS DE L'EXERCICE 2010	10
2.3 PERSPECTIVES 2010	12
3 ANALYSE DES FLUX DE TRESORERIE OPERATIONNELS (NON AUDITES)	13
4 ANALYSE DES PERFORMANCES DES METIERS	15
4.1 CHIFFRE D'AFFAIRES ET RESULTAT OPERATIONNEL AJUSTE PAR METIER (NON AUDITES)	15
4.2 COMMENTAIRES SUR LES PERFORMANCES OPERATIONNELLES DES METIERS	16
5 TRESORERIE ET CAPITAUX	20
5.1 SYNTHESE DE L'EXPOSITION DE VIVENDI AUX RISQUES DE CREDIT ET DE LIQUIDITE	20
5.2 EVOLUTION DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	21
5.3 ANALYSE DE L'EVOLUTION DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	23
5.4 EMPRUNTS MIS EN PLACE/REMBOURSES EN 2010	25
5.5 LIGNES DE CREDIT DISPONIBLES ET ECHEANCIER DE REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES	25
5.6 FINANCEMENTS INTRAGROUPE	27
5.7 NOTATION DE LA DETTE FINANCIERE DE VIVENDI ET DE SFR	27
6 DECLARATIONS PROSPECTIVES	28
II- ANNEXE AU RAPPORT FINANCIER : DONNEES FINANCIERES COMPLEMENTAIRES NON AUDITEES	29
1 RECONCILIATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES ET DU RESULTAT OPERATIONNEL AJUSTE D'ACTIVISION BLIZZARD US GAAP ET IFRS	29
2 CHIFFRE D'AFFAIRES ET RESULTAT OPERATIONNEL AJUSTE PAR METIER – DONNEES TRIMESTRIELLES 2010 ET 2009	32
III- ETATS FINANCIERS CONDENSES DES NEUF PREMIERS MOIS DE L'EXERCICE 2010 (NON AUDITES)	34
COMPTE DE RESULTAT CONDENSE	34
TABLEAU DU RESULTAT GLOBAL CONDENSE	35
BILAN CONDENSE	36
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONDENSES	37
TABLEAUX DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONDENSES	38
NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONDENSES	41
NOTE 1 PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION	41
NOTE 2 INFORMATION SECTORIELLE	42
NOTE 3 CHARGES ET PRODUITS DES ACTIVITES FINANCIERES	46
NOTE 4 IMPOT	46
NOTE 5 RECONCILIATION DU RESULTAT NET, PART DU GROUPE AU RESULTAT NET AJUSTE	47
NOTE 6 RESULTAT PAR ACTION	47
NOTE 7 TITRES MIS EN EQUIVALENCE	48
NOTE 8 ENGAGEMENTS	49
NOTE 9 LITIGES	50
NOTE 10 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	54

Chiffres clés consolidés

	Sur neuf mois au 30 septembre (non audités)		Exercices clos le 31 décembre			
	2010	2009	2009	2008	2007	2006
Données consolidées						
Chiffre d'affaires	20 869	19 525	27 132	25 392	21 657	20 044
Résultat opérationnel ajusté (EBITA) (a)	4 670	4 245	5 390	4 953	4 721	4 370
Résultat net, part du groupe	1 639	1 788	830	2 603	2 625	4 033
Résultat net ajusté (ANI) (a)	2 214	2 112	2 585	2 735	2 832	2 614
Endettement financier net (a) (b)	8 865	8 123	9 566	8 349	5 186	4 344
Capitaux propres (c)	27 838	27 126	25 988	26 626	22 242	21 864
Dont Capitaux propres attribuables aux actionnaires de Vivendi SA (c)	23 346	22 731	22 017	22 515	20 342	19 912
Flux nets de trésorerie opérationnels avant investissements industriels (CFFO avant capex, net)	5 721	5 087	7 799	7 056	6 507	6 111
Investissements industriels, nets (capex, net) (d)	(2 600)	(1 974)	(2 562)	(2 001)	(1 626)	(1 645)
Flux nets de trésorerie opérationnels (CFFO) (a)	3 121	3 113	5 237	5 055	4 881	4 466
Investissements financiers (c)	(1 266)	(668)	(3 050)	(3 947)	(846)	(3 881)
Désinvestissements financiers	1 849	32	97	352	456	1 801
Dividendes versés au titre de l'exercice précédent	1 721	1 639	1 639	1 515	1 387	1 152
Données par action						
Nombre d'actions moyen pondéré en circulation	1 230,7	1 194,6	1 203,2	1 167,1	1 160,2	1 153,4
Résultat net ajusté par action	1,80	1,77	2,15	2,34	2,44	2,27
Nombre d'actions en circulation à la fin de la période (hors titres d'autocontrôle)	1 236,8	1 228,8	1 228,8	1 170,1	1 164,7	1 155,7
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de Vivendi SA par action	18,88	18,50	17,92	19,24	17,47	17,23
Dividende versé au titre de l'exercice précédent par action	1,40	1,40	1,40	1,30	1,20	1,00

Données en millions d'euros, nombre d'actions en millions, données par action en euros.

- Vivendi considère que le résultat opérationnel ajusté (EBITA), le résultat net ajusté (ANI), l'endettement financier net et les flux nets de trésorerie opérationnels (CFFO), mesures à caractère non strictement comptable, sont des indicateurs pertinents des performances opérationnelles et financières du groupe. Chacun de ces indicateurs est défini dans le rapport financier ou à défaut dans l'annexe aux états financiers condensés non audités des neuf premiers mois de l'exercice 2010. Ils doivent être considérés comme une information complémentaire qui ne peut se substituer à toute autre mesure des performances opérationnelles et financières à caractère strictement comptable, telles que présentées dans les états financiers condensés et leurs notes annexes, ou citées dans le rapport financier des neuf premiers mois de l'exercice 2010. De plus, il convient de souligner que d'autres sociétés peuvent définir et calculer ces indicateurs de manière différente. Il se peut donc que les indicateurs utilisés par Vivendi ne puissent être directement comparés à ceux d'autres sociétés.
- Pour mémoire, au 31 décembre 2009, Vivendi a modifié sa définition de l'endettement financier net, qui prend désormais en compte certains actifs financiers de gestion de trésorerie dont les caractéristiques (particulièrement la maturité, de 12 mois au maximum) ne répondent pas strictement à celles des équivalents de trésorerie, tels que définis par la recommandation de l'AMF et la norme IAS 7. Ce type de placement a été souscrit pour la première fois au cours du troisième trimestre 2009 et s'élevait à 156 millions d'euros au 30 septembre 2009. Ainsi, afin de rendre l'information présentée homogène, l'endettement financier net au 30 septembre 2009 présenté dans le présent rapport financier a été retraité : après retraitement, il s'élève à 8 123 millions d'euros (contre 8 279 millions d'euros tel que publié au 30 septembre 2009). Par ailleurs, compte tenu de l'absence de ce type de placement au cours des exercices antérieurs à 2009, l'application rétroactive de ce changement de présentation n'aurait pas eu d'incidence sur l'endettement financier net des exercices considérés et l'information présentée au titre des exercices 2006 à 2008 est donc homogène. Se reporter à la section 5 du Rapport financier de l'exercice 2009 (pages 166 et suivantes du Document de référence 2009).
- Pour mémoire, Vivendi a choisi d'appliquer par anticipation, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2009, les normes révisées IFRS 3 (regroupements d'entreprises) et IAS 27 (états financiers consolidés et individuels), dont les incidences sont décrites dans la note 1 de l'annexe aux états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009 – pages 187 et suivantes du Document de référence 2009.
- Correspondent aux sorties nettes de trésorerie liées aux acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles.

I- Rapport financier des neuf premiers mois de l'exercice 2010 (non audité)

Notes préliminaires :

Le présent rapport financier et les états financiers condensés non audités des neuf premiers mois de l'exercice 2010 ont été arrêtés par le Directoire du 15 novembre 2010.

Le rapport financier des neuf premiers mois de l'exercice 2010 se lit en complément du rapport financier de l'exercice clos le 31 décembre 2009 tel qu'il figure dans le Rapport annuel - Document de référence 2009 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 17 mars 2010 sous le numéro D.10-0118 (« Document de référence 2009 », pages 136 et suivantes) et du rapport financier du premier semestre 2010.

1 Événements significatifs

1.1 Événements significatifs intervenus au cours des neuf premiers mois de l'exercice 2010

1.1.1 Acquisitions et cessions d'investissements financiers

Finalisation de l'acquisition de 100 % de GVT (Holding) S.A. au Brésil

Pour mémoire, le 13 novembre 2009, Vivendi a pris le contrôle de GVT (Holding) S.A. (GVT), qu'il consolide par intégration globale à compter de cette date. Au 31 décembre 2009, Vivendi détenait 82,45 % du capital de GVT, pour un investissement en numéraire de 2 469 millions d'euros. Une description détaillée de la prise de contrôle de GVT et de ses impacts comptables figure dans la note 2.1 de l'annexe aux états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009 (pages 206 et 207 du Document de référence 2009).

En 2010, Vivendi a porté sa participation à 100 % du capital de GVT, après avoir acquis les 17,55 % qu'il ne détenait pas, pour un investissement en numéraire complémentaire de 590 millions d'euros, selon les modalités suivantes :

- Au cours du premier trimestre, Vivendi a acquis directement sur le marché 6,3 millions de titres GVT, pour un prix d'acquisition de 144 millions d'euros.
- Le 26 mars 2010, la CVM (*Comissão de Valores Mobiliários*, l'autorité des marchés financiers du Brésil) a autorisé l'offre publique d'acquisition (« l'Offre ») portant sur les 17,8 millions de titres GVT non encore détenus par Vivendi à cette date, au prix de 56 BRL par action, ajusté sur la base du taux SELIC (*Taxa Referencial do Sistema Especial de Liquidação e Custódia*) pour la période comprise entre le 13 novembre 2009 et le 30 avril 2010, date du règlement livraison de l'Offre. Le 27 avril 2010, à l'issue du processus réglementaire d'enchères, Vivendi a acquis 16,6 millions de titres GVT supplémentaires pour un prix d'acquisition de 416 millions d'euros, portant sa participation à 99,17 % du capital de GVT. Conséquemment, en application de la réglementation boursière brésilienne et après autorisation de la CVM, GVT a été retiré de la cote le 7 mai 2010.
- Enfin, dans le cadre de la procédure de retrait obligatoire décidée par l'assemblée générale des actionnaires le 10 juin 2010, GVT a le 11 juin 2010 procédé à l'annulation des titres encore en circulation et constitué un dépôt de 30 millions d'euros auprès d'une banque brésilienne, afin de garantir et permettre le remboursement des actionnaires dont les titres ont été annulés.

Après la prise en compte de l'ensemble de ces éléments constitutifs, le prix d'acquisition par Vivendi de 100 % du capital de GVT s'établit à 3 038 millions d'euros. Pour mémoire, les opérations intervenues en 2010 sont sans incidence significative sur l'endettement financier net de Vivendi, l'engagement d'achat des titres que Vivendi ne détenait pas au 31 décembre 2009 ayant été comptabilisé, conformément aux normes comptables, comme un passif financier, inclus dans l'endettement financier net du groupe à cette date.

Cession de 7,66 % de NBC Universal

Le 3 décembre 2009, concomitamment à l'accord entre General Electric (GE) et Comcast Corporation (Comcast) concernant NBC Universal, Vivendi et GE ont signé un accord (Accord de 2009) réglant les modalités de sortie définitive de Vivendi de NBC Universal, amendant ainsi les accords de mai 2004 constitutifs de NBC Universal. L'Accord de 2009 a ensuite été amendé en septembre 2010. Les principaux points de l'accord modifié sont les suivants :

- Vivendi cèdera à GE l'intégralité de ses 20 % dans NBC Universal, sous réserve que l'opération entre GE et Comcast aboutisse, et ne sera pas actionnaire du nouvel ensemble issu du rapprochement entre NBC Universal et les activités de contenus de Comcast. La valeur attribuée à cette participation de 20 % s'élève à 5,8 milliards de dollars.
- Si l'opération entre GE et Comcast n'était pas finalisée avant le 26 septembre 2010, Vivendi devait céder à cette date, ce qu'il a fait, 7,66 % de NBC Universal à GE pour 2 milliards de dollars. Le solde de la participation de Vivendi, soit 12,34 % de NBC Universal, sera cédé lors de la clôture de la transaction entre GE et Comcast, le cas échéant, pour un montant égal à la différence entre le montant déjà payé et 5,8 milliards de dollars (incluant un versement complémentaire de 222 millions de dollars au titre de la participation de 7,66 % de NBC Universal cédée en septembre 2010).
- Vivendi continuera à recevoir des dividendes trimestriels de NBC Universal au prorata de sa participation, sous réserve de leur approbation par le conseil d'administration de NBC Universal. Pour une période se terminant au plus tard le 26 septembre 2010 ou à la date de l'annonce de la non-réalisation de l'opération entre GE et Comcast, si les dividendes sont inférieurs à un certain montant, GE effectuera des paiements complémentaires à Vivendi pour la différence. Si NBC Universal et GE versent collectivement des dividendes supérieurs au montant convenu dans l'Accord de 2009, la différence sera déduite du montant final qui sera versé à Vivendi pour l'acquisition de sa participation résiduelle de 12,34 %.
- En outre, si l'opération entre GE et Comcast n'aboutit pas, Vivendi aura le droit de demander la mise en bourse de sa participation résiduelle de 12,34 % du capital de NBC Universal selon un calendrier accéléré (se reporter à la note 8 de l'annexe aux états financiers condensés des neuf premiers mois de l'exercice 2010), en sus de son droit actuel de liquidité exerçable chaque mois de novembre.

Le traitement comptable de la cession de 7,66 % de NBC Universal par Vivendi intervenue le 26 septembre 2010 s'établit comme suit :

- Bien que la participation de Vivendi dans NBC Universal ait été ramenée à 12,34 % suite à la cession de 7,66 % de NBC Universal dans le cadre de la première étape de l'accord de cession de la participation de 20 % dans NBC Universal, conclu avec GE en décembre 2009, l'accord conclu avec GE maintient inchangés les droits de Vivendi dans la gouvernance de NBC Universal (y compris concernant la proportion de sièges au conseil d'administration), jusqu'à ce que la participation de Vivendi dans NBC Universal soit inférieure à 10 %. Ainsi, au 30 septembre 2010, Vivendi continue d'exercer une influence notable sur NBC Universal et comptabilise sa participation de 12,34 % dans NBC Universal par mise en équivalence.
- La cession de 7,66 % de NBC Universal a généré une moins-value de 232 millions d'euros dans les comptes de Vivendi. Cette moins-value est principalement constituée de réserves de conversion reclassées en résultat à hauteur de 281 millions d'euros, correspondant à une perte de change qui reflète essentiellement la dépréciation du dollar depuis le 1^{er} janvier 2004. Au 30 septembre 2010, le solde des écarts de conversion représente une perte de change latente de 451 millions d'euros, qui sera reclassée en résultat lors de la cession de la participation résiduelle de 12,34 % de NBC Universal.
- Par ailleurs, la participation de Vivendi dans NBC Universal fait l'objet d'une couverture du risque de change, sous forme de ventes à terme de dollars, pour un montant notionnel cumulé s'élevant à 5 325 millions de dollars au 15 novembre 2010 (dont 2 000 millions de dollars ont été dénoués le 26 septembre 2010 et 1 200 millions de dollars ont été mis en place après le 30 septembre 2010). Au plan comptable, ces ventes à terme de dollars sont qualifiées de couverture de l'investissement net dans NBC Universal. Les ventes à terme dénouées le 26 septembre 2010 pour un montant de 2 000 millions de dollars ont représenté une contre-valeur de 1 425 millions d'euros.

1.1.2 Opérations avec les actionnaires

Rachat des minoritaires de Canal+ France

Dans le cadre du rapprochement des activités de télévision payante en France de Groupe Canal+ et de TPS réalisé en janvier 2007, M6 bénéficiait d'une option de vente à Vivendi de sa participation de 5,1 % dans Canal+ France exerçable en février 2010 au prix de marché déterminé à dire d'expert et assorti d'un prix plancher de 1 130 millions d'euros pour 15 % de Canal+ France (correspondant à une valorisation de 7,5 milliards d'euros pour 100 % de Canal+ France). Le 22 février 2010, M6 est sorti du capital de Canal+ France après avoir exercé son option de vente pour un montant de 384 millions d'euros, correspondant au prix plancher de l'option à cette date. Cette opération est sans incidence sur l'endettement financier net de Vivendi car, conformément aux normes comptables applicables, l'option de vente initialement consentie à M6 avait été comptabilisée sous forme de passif financier, compris dans l'endettement financier net du groupe. Grâce à cette transaction et à celle conclue avec TF1 au 28 décembre 2009 (se reporter à la section 1.1.1 du Document de référence 2009, page 143), Groupe Canal+ (détenu à 100 % par Vivendi) détient désormais 80 % de Canal+ France.

Le 15 avril 2010, Lagardère a décidé d'exercer son droit de liquidité sur sa participation de 20 % dans Canal+ France. Lagardère et Vivendi n'ayant pas trouvé d'accord sur la cession de cette participation, le 2 juillet 2010, Lagardère a annoncé sa décision d'initier le processus d'introduction en bourse de sa participation de 20 % dans Canal+ France, conformément à la procédure prévue à cet effet dans le pacte d'actionnaires conclu le 4 janvier 2007. Ce processus d'introduction en bourse est en cours. Pour une description du pacte d'actionnaires, se reporter à la note 26.5 de l'annexe aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2009, page 284 du Document de référence 2009.

Dividende versé par Vivendi à ses actionnaires au titre de l'exercice 2009

Lors de l'assemblée générale annuelle qui s'est tenue le 29 avril 2010, les actionnaires de Vivendi ont approuvé les propositions du Directoire relatives à l'affectation du bénéfice distribuable de l'exercice 2009. En conséquence, le dividende a été fixé à 1,40 euro par action, représentant une distribution globale de 1 721 millions d'euros, payé le 11 mai 2010.

Rachat d'actions propres d'Activision Blizzard

Le 10 février 2010, le conseil d'administration d'Activision Blizzard a autorisé la société à mettre en œuvre un nouveau programme de rachat d'actions propres d'un montant maximal d'un milliard de dollars. Dans le cadre de ce programme, Activision Blizzard a procédé au cours des neuf premiers mois de l'exercice 2010 au rachat d'environ 55 millions de titres pour un montant total de 598 millions de dollars. Par ailleurs, dans le cadre de la finalisation du précédent programme de rachat d'actions propres d'un montant maximum de 1,25 milliard de dollars, Activision Blizzard a procédé en janvier 2010 au rachat de 1,3 million de titres qu'il s'était engagé à racheter en décembre 2009 pour un montant de 15 millions de dollars. Au total, au cours des neuf premiers mois de l'exercice 2010, Activision Blizzard a procédé au rachat d'environ 56 millions d'actions propres pour un montant total de 613 millions de dollars (soit 472 millions d'euros). Au 30 septembre 2010, Vivendi détient environ 60 % non dilué d'Activision Blizzard (contre environ 57 % au 31 décembre 2009).

De plus, dans le cadre de l'approbation des comptes de l'exercice 2009, le conseil d'administration d'Activision Blizzard a décidé le paiement d'un dividende en numéraire de 0,15 dollar par action, payé le 2 avril 2010 représentant une distribution de 108 millions de dollars d'Activision Blizzard en faveur de Vivendi.

Dividende versé par SFR

L'assemblée générale de SFR du 30 mars 2010 a entériné le versement d'un dividende de 1 milliard d'euros au titre de l'exercice 2009 (dont 440 millions d'euros à Vodafone), versé sous forme d'acompte en janvier 2010.

1.1.3 Nouveaux emprunts et lignes de crédit mis en place par Vivendi SA et SFR

Se reporter à la section 5.4 du présent rapport financier.

1.1.4 Autres

Activision Blizzard

Le 31 août 2010, Blizzard Entertainment (filiale d'Activision Blizzard) et NetEase.com ont lancé la commercialisation en Chine continentale de *World of Warcraft® : Wrath of the Lich King™*, le deuxième pack d'extension du jeu de rôle en ligne massivement multijoueurs (MMORPG).

SFR

Contrat de partenariat public-privé GSM-R

Le 18 février 2010, un groupement constitué avec SFR, Vinci et AXA (à hauteur de 30 % chacune) et TDF (10 %) a signé avec Réseau Ferré de France le contrat de partenariat public-privé GSM-R. Ce contrat, d'une durée de 15 ans et d'un montant global d'un milliard d'euros, consiste à assurer le financement, la construction, l'exploitation et la maintenance d'un réseau de télécommunication numérique qui permettra d'assurer les communications (voix et données) entre les trains et les équipes de régulation au sol en mode conférence. Il sera déployé progressivement jusqu'en 2015 sur 14 000 km de lignes ferroviaires traditionnelles et à grande vitesse en France.

Obtention de fréquences de téléphonie mobile 3G supplémentaires

En juin 2010, à l'issue d'un appel à candidatures pour les fréquences résiduelles de téléphonie mobile 3G, l'Arcep a attribué à SFR un bloc de fréquences de 5 MHz, pour un montant de 300 millions d'euros.

Négociations exclusives avec la Poste

Le 26 août 2010, le Groupe La Poste a annoncé qu'il allait entrer en négociation exclusive avec SFR pour constituer un partenariat destiné à la commercialisation d'une offre de téléphonie mobile sous la marque La Poste.

1.2 Événements significatifs intervenus depuis le 30 septembre 2010

Activision Blizzard

Le 9 novembre 2010, Activision Blizzard a lancé *Call of Duty: Black Ops*, qui est déjà l'un des gros succès de la fin de l'année, avec un chiffre d'affaires d'environ 360 millions de dollars pour le premier jour de vente aux Etats-Unis et au Royaume Uni, ce qui constitue un nouveau record mondial de vente.

2 Résultats

2.1 Compte de résultat consolidé et compte de résultat ajusté (non audités)

TROISIEME TRIMESTRE

	COMPTÉ DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ		COMPTÉ DE RÉSULTAT AJUSTÉ		
	3e trimestres clos le 30		3e trimestres clos le 30		
	septembre		septembre		
	2010	2009	2010	2009	
Chiffre d'affaires	6 887	6 347	6 887	6 347	Chiffre d'affaires
Coût des ventes	(3 410)	(3 078)	(3 410)	(3 078)	Coût des ventes
Marge brute	3 477	3 269	3 477	3 269	Marge brute
Charges administratives et commerciales hors amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	(2 026)	(1 892)	(2 026)	(1 892)	Charges administratives et commerciales hors amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises
Charges de restructuration et autres charges et produits opérationnels	(24)	(31)	(24)	(31)	Charges de restructuration et autres charges et produits opérationnels
Amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	(149)	(135)			
Dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	-	-			
Résultat opérationnel (EBIT)	1 278	1 211	1 427	1 346	Résultat opérationnel ajusté (EBITA)
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	64	47	64	47	Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence
Coût du financement	(130)	(116)	(130)	(116)	Coût du financement
Produits perçus des investissements financiers	1	2	1	2	Produits perçus des investissements financiers
Autres charges et produits financiers	(235)	(30)			
Résultat des activités avant impôt	978	1 114	1 362	1 279	Résultat des activités avant impôt ajusté
Impôt sur les résultats	(250)	(152)	(293)	(160)	Impôt sur les résultats
Résultat net des activités	728	962			
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession	-	-			
Résultat net	728	962	1 069	1 119	Résultat net ajusté avant intérêts minoritaires
<i>Dont</i>					<i>Dont</i>
Résultat net, part du groupe	372	600	688	645	Résultat net ajusté
Intérêts minoritaires	356	362	381	474	Intérêts minoritaires
Résultat net, part du groupe par action (en euros)	0,30	0,49	0,56	0,52	Résultat net ajusté par action (en euros)
Résultat net, part du groupe dilué par action (en euros)	0,30	0,49	0,56	0,52	Résultat net ajusté dilué par action (en euros)

Données en millions d'euros, sauf données par action.

NEUF PREMIERS MOIS DE L'EXERCICE

	COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ		COMPTE DE RÉSULTAT AJUSTÉ		
	Sur neuf mois au 30		Sur neuf mois au 30		
	2010	2009	2010	2009	
Chiffre d'affaires	20 869	19 525	20 869	19 525	Chiffre d'affaires
Coût des ventes	(10 196)	(9 555)	(10 196)	(9 555)	Coût des ventes
Marge brute	10 673	9 970	10 673	9 970	Marge brute
Charges administratives et commerciales hors amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	(5 951)	(5 693)	(5 951)	(5 693)	Charges administratives et commerciales hors amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises
Charges de restructuration et autres charges et produits opérationnels	(52)	(32)	(52)	(32)	Charges de restructuration et autres charges et produits opérationnels
Amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	(421)	(424)			
Dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	(8)	-			
Résultat opérationnel (EBIT)	4 241	3 821	4 670	4 245	Résultat opérationnel ajusté (EBITA)
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	139	118	139	118	Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence
Coût du financement	(375)	(336)	(375)	(336)	Coût du financement
Produits perçus des investissements financiers	5	5	5	5	Produits perçus des investissements financiers
Autres charges et produits financiers	(348)	(116)			
Résultat des activités avant impôt	3 662	3 492	4 439	4 032	Résultat des activités avant impôt ajusté
Impôt sur les résultats	(848)	(567)	(976)	(448)	Impôt sur les résultats
Résultat net des activités	2 814	2 925			
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession	-	-			
Résultat net	2 814	2 925	3 463	3 584	Résultat net ajusté avant intérêts minoritaires
<i>Dont</i>					<i>Dont</i>
Résultat net, part du groupe	1 639	1 788	2 214	2 112	Résultat net ajusté
Intérêts minoritaires	1 175	1 137	1 249	1 472	Intérêts minoritaires
Résultat net, part du groupe par action (en euros)	1,33	1,50	1,80	1,77	Résultat net ajusté par action (en euros)
Résultat net, part du groupe dilué par action (en euros)	1,33	1,49	1,79	1,76	Résultat net ajusté dilué par action (en euros)

Données en millions d'euros, sauf données par action.

2.2 Analyse des résultats des neuf premiers mois de l'exercice 2010

Sur les neuf premiers mois de l'exercice 2010, le **résultat net ajusté** est un bénéfice de 2 214 millions d'euros (1,80 euro par action) comparé à un bénéfice de 2 112 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2009 (1,77 euro par action). Cette augmentation de 102 millions d'euros (+4,8 %) s'explique essentiellement par les facteurs suivants :

- +425 millions d'euros liés à l'**augmentation du résultat opérationnel ajusté**, qui s'élève à 4 670 millions d'euros. Cette évolution reflète les performances opérationnelles d'Activision Blizzard (+280 millions d'euros) et de Groupe Maroc Telecom (+37 millions d'euros), partiellement compensées par le recul d'Universal Music Group (-25 millions d'euros), alors que SFR et Groupe Canal+ sont stables. Cette augmentation reflète aussi la consolidation de GVT (+169 millions d'euros) dont Vivendi a pris le contrôle le 13 novembre 2009 ;
- +21 millions d'euros liés à l'augmentation de la quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence, grâce à NBC Universal ;
- -39 millions d'euros liés à l'augmentation du coût du financement ;
- -528 millions d'euros liés à l'augmentation de la charge d'impôt sur les résultats, principalement due à la diminution de l'économie d'impôt liée à l'utilisation par SFR des déficits antérieurs de Neuf Cegetel, ainsi qu'à la progression du résultat taxable des métiers, en particulier Activision Blizzard ;
- +223 millions d'euros liés à la diminution de la part des intérêts minoritaires dans le résultat net ajusté des filiales, principalement due à la diminution de la quote-part de l'actionnaire minoritaire de SFR dans l'économie d'impôt liée à l'utilisation par SFR des déficits antérieurs de Neuf Cegetel.

Analyse des principales lignes du compte de résultat

Le chiffre d'affaires consolidé s'est élevé à 20 869 millions d'euros, contre 19 525 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2009, soit une progression de 1 344 millions d'euros (+6,9 %, et +4,9 % à taux de change constant). Pour une analyse du chiffre d'affaires par métier, se reporter à la section 4 du présent rapport financier.

Les charges de restructuration et autres charges et produits opérationnels sont une charge nette de 52 millions d'euros contre une charge nette de 32 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2009. Sur les neuf premiers mois de l'exercice 2010, ils comprennent essentiellement des charges de restructuration pour 56 millions d'euros (contre 70 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2009), dont 31 millions d'euros encourus par UMG (contre 49 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2009). Sur les neuf premiers mois de l'exercice 2009, ils intégraient un produit de 40 millions d'euros au titre d'un complément de prix relatif à la cession en 2007 d'actifs immobiliers en Allemagne.

Le résultat opérationnel ajusté s'est élevé à 4 670 millions d'euros, contre 4 245 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2009, soit une augmentation de 425 millions d'euros (+10,0 %, et +8,5 % à taux de change constant). Pour une analyse du résultat opérationnel ajusté par métier, se reporter à la section 4 du présent rapport financier.

Les amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises se sont élevés à 421 millions d'euros, contre 424 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2009. La diminution de 56 millions d'euros des amortissements des actifs incorporels d'Activision Blizzard, conséquence des dépréciations constatées fin 2009, est notamment compensée par l'amortissement de la base clients de GVT acquise en novembre 2009 (43 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2010).

Le résultat opérationnel s'est élevé à 4 241 millions d'euros, contre 3 821 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2009, soit une augmentation de 420 millions d'euros (+11,0 %).

La quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence s'est élevée à 139 millions d'euros, contre 118 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2009. La quote-part du profit en provenance de NBC Universal s'est établie à 145 millions d'euros contre 127 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2009.

Le coût du financement s'est élevé à 375 millions d'euros, contre 336 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2009, soit une augmentation de 39 millions d'euros.

Dans ce montant, les intérêts sur emprunts se sont élevés à 396 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2010, contre 366 millions d'euros sur la même période l'an dernier, soit une augmentation de 30 millions d'euros. Cette évolution s'explique par l'augmentation de l'encours moyen des emprunts à 13,0 milliards d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2010 (contre 10,5 milliards d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2009), reflétant essentiellement l'incidence du financement de l'acquisition de GVT fin 2009 (3,0 milliards d'euros), compensée par la baisse du taux d'intérêt moyen des emprunts à 4,06 % sur les neuf premiers mois de l'exercice 2010 (contre 4,64 % sur la même période l'an dernier).

De leur côté, les produits du placement des excédents de trésorerie se sont élevés à 21 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2010, contre 30 millions d'euros sur la même période l'an dernier, soit une baisse de 9 millions d'euros. Cette évolution s'explique par la baisse du taux d'intérêt moyen de placement à 0,87 % sur les neuf premiers mois de l'exercice 2010 (contre 1,15 % sur la même période l'an dernier) et la baisse de l'encours moyen des placements à 3,2 milliards d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2010 (contre 3,4 milliards d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2009). Pour plus de détails, se reporter à la section 5 du présent rapport financier.

Les autres charges et produits financiers sont une charge nette de 348 millions d'euros, contre 116 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2009, soit une augmentation de 232 millions d'euros. Sur les neuf premiers mois de l'exercice 2010, ils comprennent notamment la moins-value réalisée lors de la cession de 7,66 % de NBC Universal (-232 millions d'euros, dont -281 millions d'euros de réserves de conversion reclassées en résultat, correspondant à une perte de change qui reflète essentiellement la dépréciation du dollar depuis le 1^{er} janvier 2004), intervenue fin septembre 2010 dans le cadre de la première étape de l'accord de cession de la participation de 20 % dans NBC Universal conclu avec General Electric en décembre 2009. Pour plus de détails, se reporter aux notes 7 et 8 de l'annexe aux états financiers condensés des neuf premiers mois de l'exercice 2010.

L'impôt sur les résultats est une charge nette de 848 millions d'euros, contre 567 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2009, soit une augmentation de 281 millions d'euros. Cette évolution s'explique principalement par la progression du résultat taxable des métiers sur les neuf premiers mois de l'exercice 2010, en particulier Activision Blizzard, ainsi que par l'augmentation du montant des déficits et crédits d'impôt comptabilisés sur les neuf premiers mois de l'exercice 2009.

Dans le résultat net ajusté, l'impôt est une charge nette de 976 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2010, contre 448 millions d'euros sur la même période en 2009, soit une augmentation de 528 millions d'euros. Cette évolution s'explique notamment par la progression du résultat taxable des métiers, en particulier Activision Blizzard, ainsi que la diminution de l'économie d'impôt liée à l'utilisation par SFR des déficits ordinaires antérieurs de Neuf Cegetel, notamment la quote-part de l'actionnaire minoritaire de SFR dans cette économie (27 millions d'euros, contre 265 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2009). Hors cet impact, le taux effectif de l'impôt dans le résultat net ajusté s'établit à 23,3 %, contre 18,2 % sur les neuf premiers mois de l'exercice 2009, en hausse de

5,1 points. Cette évolution reflète principalement l'augmentation du montant des déficits et crédits d'impôt comptabilisés sur les neuf premiers mois de l'exercice 2009.

La part du résultat net revenant aux intérêts minoritaires s'est élevée à 1 175 millions d'euros, contre 1 137 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2009, en augmentation de 38 millions d'euros.

La part du résultat net ajusté revenant aux intérêts minoritaires s'est élevée à 1 249 millions d'euros, contre 1 472 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2009, en baisse de 223 millions d'euros. L'augmentation de la part du résultat net ajusté revenant aux intérêts minoritaires d'Activision Blizzard (+50 millions d'euros) a été plus que compensée par la diminution de la quote-part de l'actionnaire minoritaire de SFR dans l'économie d'impôt générée par l'utilisation par SFR des déficits ordinaires antérieurs de Neuf Cegetel (27 millions d'euros, contre 265 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2009), ainsi que par la diminution de la part du résultat net ajusté revenant aux intérêts minoritaires de Canal+ France (environ -50 millions d'euros) à la suite du rachat par Groupe Canal+ des participations minoritaires de TF1 et de M6.

Sur les neuf premiers mois de l'exercice 2010, le **résultat net, part du groupe** est un bénéfice de 1 639 millions d'euros (1,33 euro par action), contre un bénéfice de 1 788 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2009 (1,50 euro par action), soit une diminution de 149 millions d'euros (-8,3 %).

La réconciliation du résultat net, part du groupe au résultat net ajusté est présentée à la note 5 de l'annexe aux états financiers condensés des neuf premiers mois de l'exercice 2010. Sur les neuf premiers mois de l'exercice 2010, cette réconciliation comprend essentiellement les amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises (-255 millions d'euros, après impôts et intérêts minoritaires), la moins-value réalisée lors de la cession de 7,66 % de NBC Universal (-232 millions d'euros, dont -281 millions d'euros de réserves de conversion reclassées en résultat, correspondant à une perte de change qui reflète essentiellement la dépréciation du dollar depuis le 1^{er} janvier 2004), intervenue fin septembre 2010 dans le cadre de la première étape de l'accord de cession de la participation de 20 % dans NBC Universal conclu avec General Electric en décembre 2009, et l'élimination du reversement de l'actif d'impôt différé (62 millions d'euros) lié à l'utilisation par SFR des déficits ordinaires antérieurs de Neuf Cegetel. Sur les neuf premiers mois de l'exercice 2009, cette réconciliation comprenait notamment l'élimination du reversement de l'actif d'impôt différé (602 millions d'euros) lié à l'utilisation par SFR des déficits ordinaires antérieurs de Neuf Cegetel, ainsi que les amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises (-233 millions d'euros, après impôts et intérêts minoritaires), partiellement compensés par une plus grande économie d'impôt attendue en 2010 (237 millions d'euros) dans le cadre du régime du bénéfice mondial consolidé.

2.3 Perspectives 2010

Vivendi confirme ses perspectives pour l'année 2010 :

- Croissance du résultat opérationnel ajusté (EBITA),
- Résultat net ajusté (ANI) 2010 supérieur à celui de 2009,
- Dividende au titre de l'exercice 2010 à 1,40 euro par action.

Par ailleurs, Vivendi prévoit un endettement financier net inférieur à 6,5 milliards d'euros fin 2010, dans l'hypothèse de l'encaissement en 2010 des 3,8 milliards de dollars issus de la deuxième étape de la cession de sa participation dans NBC Universal.

Pour une présentation des perspectives par métier, se reporter à la section 4 du présent rapport financier.

Les prévisions au titre de l'exercice 2010 en termes de chiffre d'affaires, de résultat opérationnel ajusté (EBITA), de taux de marge d'EBITA (rapport EBITA sur chiffre d'affaires) et de résultat net ajusté (ANI), ainsi que d'EBITDA présentées dans le présent rapport financier sont fondées sur des données, hypothèses et estimations considérées comme raisonnables par la Direction de Vivendi. Elles sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique, financier, concurrentiel et / ou réglementaire. En outre, la matérialisation de certains risques décrits dans le chapitre 2 du document de référence de l'exercice 2009 pourrait avoir un impact sur les activités du groupe et sa capacité à réaliser ses prévisions au titre de l'exercice 2010.

Par ailleurs, il est rappelé que Vivendi considère que le résultat opérationnel ajusté (EBITA), le résultat net ajusté (ANI) et l'EBITDA, mesures à caractère non strictement comptable, sont des indicateurs pertinents des performances opérationnelles et financières du groupe. Chacun de ces indicateurs est défini dans le présent document.

3 Analyse des flux de trésorerie opérationnels (non audités)

Note préliminaire :

Vivendi considère que les flux nets de trésorerie opérationnels (CFFO), les flux nets de trésorerie opérationnels avant investissements industriels (CFFO avant capex, net) et les flux nets de trésorerie opérationnels après intérêts et impôts (CFAIT), mesures à caractère non strictement comptable, sont des indicateurs pertinents des performances opérationnelles et financières du groupe. Ils doivent être considérés comme une information complémentaire qui ne peut se substituer aux données comptables telles qu'elles figurent dans le tableau des flux de trésorerie de Vivendi, présenté dans les états financiers condensés du groupe.

Les **flux nets de trésorerie opérationnels avant investissements industriels (CFFO avant capex, net)** générés par les métiers se sont élevés à 5 721 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2010 (contre 5 087 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2009), en hausse de 634 millions d'euros (+12,5 %). Cette évolution traduit principalement l'augmentation de l'EBITDA net de la variation du besoin en fonds de roulement (+613 millions d'euros), en particulier grâce aux performances de Groupe Maroc Telecom, SFR et Groupe Canal+, ainsi qu'à l'intégration de GVT (consolidée depuis novembre 2009). Par ailleurs, elle intègre la variation défavorable sur les neuf premiers mois de l'exercice 2010 du besoin en fonds de roulement d'Activision Blizzard. Elle reflète aussi la diminution des dépenses de restructuration payées (+92 millions d'euros) et, en sens contraire, la diminution des dividendes reçus des sociétés mises en équivalence (-77 millions d'euros). Sur les neuf premiers mois de l'exercice 2010, le dividende reçu de NBC Universal s'élève à 188 millions d'euros (contre 266 millions d'euros sur la même période en 2009).

Sur les neuf premiers mois de l'exercice 2010, les **investissements industriels, nets** se sont élevés à 2 600 millions d'euros (contre 1 974 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2009), en hausse de 626 millions d'euros (+31,7 %). Cette évolution reflète l'impact financier (300 millions d'euros) de l'obtention par SFR d'un bloc supplémentaire de fréquences de téléphonie mobile 3G (se reporter à la section 1.1.4 du présent rapport financier *supra*), l'intégration de GVT (+321 millions d'euros) consolidée depuis novembre 2009, et la croissance des investissements de Groupe Maroc Telecom (+94 millions d'euros). Ainsi, après la prise en compte des investissements industriels nets, les **flux nets de trésorerie opérationnels (CFFO)** générés par les métiers se sont élevés à 3 121 millions d'euros (contre 3 113 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2009).

Les **flux nets de trésorerie opérationnels après intérêts et impôts (CFAIT)** se sont élevés à 2 155 millions d'euros (contre 2 873 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2009), en diminution de 718 millions d'euros (-25,0 %). Le CFAIT est principalement affecté par l'augmentation de 592 millions d'euros des impôts nets payés, qui s'explique notamment par la diminution (-253 millions d'euros) du remboursement d'impôt lié au régime du bénéfice mondial consolidé, du fait de l'utilisation par SFR en 2009 des déficits ordinaires antérieurs de Neuf Cegetel, par l'incidence défavorable des liquidations du solde de l'impôt sur les sociétés (-284 millions d'euros) ainsi que par l'intégration de GVT. Par ailleurs, l'évolution du CFAIT comprend aussi l'augmentation des intérêts payés (-39 millions d'euros), ainsi que l'incidence défavorable des opérations de change (-102 millions d'euros), qui ont généré un décaissement net de 24 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2010, contre un encaissement net de 78 millions d'euros sur la même période en 2009.

(en millions d'euros)	Sur neuf mois au 30 septembre			
	2010	2009	V€	V%
Chiffre d'affaires	20 869	19 525	+1 344	+6,9%
Charges d'exploitation hors amortissements et dépréciations	(14 273)	(13 635)	-638	-4,7%
EBITDA	6 596	5 890	+706	+12,0%
Dépenses de restructuration payées	(59)	(151)	+92	+60,9%
Investissements de contenus, nets	(337)	(343)	+6	+1,7%
Neutralisation de la variation des provisions incluses dans l'EBITDA	(167)	(87)	-80	-92,0%
Autres éléments opérationnels	(3)	(15)	+12	+80,0%
Autres éléments de la variation nette du besoin en fonds de roulement opérationnel	(501)	(476)	-25	-5,3%
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant impôt	5 529	4 818	+711	+14,8%
Dividendes reçus de sociétés mises en équivalence	189	266	-77	-28,9%
<i>Dont NBC Universal</i>	188	266	-78	-29,3%
Dividendes reçus de participations non consolidées	3	3	-	-
Flux nets de trésorerie opérationnels avant investissements industriels (CFFO avant capex, net)	5 721	5 087	+634	+12,5%
Investissements industriels, nets (capex, net)	(2 600)	(1 974)	-626	-31,7%
<i>Dont SFR</i>	(1 581)	(1 364)	-217	-15,9%
<i>Groupe Maroc Telecom</i>	(437)	(343)	-94	-27,4%
<i>GVT</i>	(321)	na*	-321	na*
Flux nets de trésorerie opérationnels (CFFO)	3 121	3 113	+8	+0,3%
Intérêts nets payés	(375)	(336)	-39	-11,6%
Autres flux liés aux activités financières	(65)	30	-95	na*
<i>Dont frais et primes sur émission d'emprunts</i>	(19)	(38)	+19	+50,0%
<i>gains/(pertes) de change</i>	(24)	78	-102	na*
Décaissements liés aux activités financières	(440)	(306)	-134	-43,8%
Versement reçu du Trésor public dans le cadre du Bénéfice Mondial Consolidé	182	435	-253	-58,2%
Autres impôts payés	(708)	(369)	-339	-91,9%
Impôts nets (payés)/encaissés	(526)	66	-592	na*
Flux nets de trésorerie opérationnels après intérêts et impôts (CFAIT)	2 155	2 873	-718	-25,0%

na* : non applicable

- L'EBITDA, mesure à caractère non strictement comptable, est défini dans la section 4.2 du présent rapport financier.
- Présentés dans les activités opérationnelles du tableau des flux de trésorerie de Vivendi (se référer à la section 5.3).
- Présentés dans les activités d'investissement du tableau des flux de trésorerie de Vivendi (se référer à la section 5.3).
- Correspondent aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles, nettes des cessions telles que présentées dans les activités d'investissement du tableau des flux de trésorerie de Vivendi (se référer à la section 5.3).
- Présentés dans les activités de financement du tableau des flux de trésorerie de Vivendi (se référer à la section 5.3).
- Comprend notamment l'achat de fréquences 3G pour 300 millions d'euros en juin 2010.

4 Analyse des performances des métiers

4.1 Chiffre d'affaires et résultat opérationnel ajusté par métier (non audités)

TROISIEME TRIMESTRE

(en millions d'euros)	3e trimestres clos le 30 septembre			
	2010	2009	% Variation	% Variation à taux de change constant
Chiffre d'affaires				
Activision Blizzard	577	493	+17,0%	+5,8%
Universal Music Group	1 027	969	+6,0%	-2,9%
SFR	3 131	3 090	+1,3%	+1,3%
Groupe Maroc Telecom	744	694	+7,2%	+5,5%
GVT	288	na*	na*	na*
Groupe Canal+	1 137	1 110	+2,4%	+2,0%
Activités non stratégiques et autres, et élimination des opérations intersegment	(17)	(9)	na*	na*
Total Vivendi	6 887	6 347	+8,5%	+5,2%
Résultat opérationnel ajusté (EBITA)				
Activision Blizzard	66	33	+100,0%	+77,2%
Universal Music Group	85	58	+46,6%	+34,3%
SFR	614	690	-11,0%	-11,0%
Groupe Maroc Telecom	346	319	+8,5%	+6,7%
GVT	71	na*	na*	na*
Groupe Canal+	274	282	-2,8%	-2,6%
Holding & Corporate	(22)	(28)	+21,4%	+21,8%
Activités non stratégiques et autres	(7)	(8)	na*	na*
Total Vivendi	1 427	1 346	+6,0%	+3,6%

NEUF PREMIERS MOIS DE L'EXERCICE

(en millions d'euros)	Sur neuf mois au 30 septembre			
	2010	2009	% Variation	% Variation à taux de change constant
Chiffre d'affaires				
Activision Blizzard	2 280	1 986	+14,8%	+11,1%
Universal Music Group	2 927	2 978	-1,7%	-6,3%
SFR	9 379	9 230	+1,6%	+1,6%
Groupe Maroc Telecom	2 126	1 999	+6,4%	+5,9%
GVT	732	na*	na*	na*
Groupe Canal+	3 464	3 368	+2,9%	+2,2%
Activités non stratégiques et autres, et élimination des opérations intersegment	(39)	(36)	na*	na*
Total Vivendi	20 869	19 525	+6,9%	+4,9%
Résultat opérationnel ajusté (EBITA)				
Activision Blizzard	686	406	+69,0%	+66,4%
Universal Music Group	244	269	-9,3%	-14,7%
SFR	1 982	1 986	-0,2%	-0,2%
Groupe Maroc Telecom	942	905	+4,1%	+3,5%
GVT	169	na*	na*	na*
Groupe Canal+	760	754	+0,8%	+0,5%
Holding & Corporate	(87)	(56)	-55,4%	-55,0%
Activités non stratégiques et autres	(26)	(19)	na*	na*
Total Vivendi	4 670	4 245	+10,0%	+8,5%

na* : non applicable.

Les données non auditées présentées ci-dessus tiennent compte de la consolidation des entités suivantes à compter des dates indiquées :

- chez Groupe Maroc Telecom, Sotelma (1^{er} août 2009),
- GVT (13 novembre 2009).

4.2 Commentaires sur les performances opérationnelles des métiers

Notes préliminaires :

- *La Direction évalue la performance des métiers du groupe et leur alloue des ressources nécessaires à leur développement en fonction de certains indicateurs de performances opérationnelles, dont notamment le résultat opérationnel ajusté (EBITA) et l'EBITDA (Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation and Amortization), mesures à caractère non strictement comptable.*
 - *La différence entre le résultat opérationnel ajusté (EBITA) et le résultat opérationnel (EBIT) est constituée par l'amortissement des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises et les dépréciations des écarts d'acquisition et autres actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises, qui sont inclus dans le résultat opérationnel. Se reporter à la note 1.2.3 de l'annexe aux états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009 (page 188 du Document de référence 2009).*
 - *Selon la définition de Vivendi, l'EBITDA correspond au résultat opérationnel ajusté (EBITA) tel que présenté dans le compte de résultat consolidé, avant les amortissements et les dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles, les coûts de restructuration, le résultat de cession d'actifs corporels et incorporels et les autres éléments opérationnels non récurrents (tels qu'ils sont présentés dans le compte de résultat condensé par secteur opérationnel). Se reporter à la note 2 de l'annexe aux états financiers condensés des neuf premiers mois de l'exercice 2010.*
- En outre, il convient de souligner que d'autres sociétés peuvent définir et calculer l'EBITA et l'EBITDA de manière différente de Vivendi. Il se peut donc que ces indicateurs ne puissent pas être directement comparés à ceux d'autres sociétés.*
- *Pour mémoire, l'activité du groupe Vivendi s'articule autour de six métiers au cœur des univers des contenus, des plate-formes et des réseaux interactifs ; au 30 septembre 2010, les pourcentages de détention de Vivendi dans ces métiers sont les suivants :*
 - *Activision Blizzard : 60 %,*
 - *Universal Music Group (UMG) : 100 %,*
 - *SFR : 56 %,*
 - *Groupe Maroc Telecom : 53 %,*
 - *GVT : 100 % (se reporter à la section 1.1.1),*
 - *Groupe Canal+ : 100 % (depuis le 22 février 2010, Groupe Canal+ détient 80 % de Canal+ France ; se reporter à la section 1.1.2).*

Activision Blizzard

Activision Blizzard a dégagé des résultats commerciaux et financiers meilleurs que prévu et en forte croissance. Son chiffre d'affaires s'est élevé à 2 280 millions d'euros, en hausse de 14,8 % par rapport à la même période de 2009. L'EBITA, à 686 millions d'euros, est en progression de 69 %. Ces résultats tiennent compte des principes comptables qui requièrent que le chiffre d'affaires et les coûts des ventes associés d'un jeu ayant une composante en ligne soient différés sur la période estimée d'utilisation par le consommateur. Au 30 septembre 2010, le solde de la marge opérationnelle différée au bilan s'élève à 378 millions d'euros, contre 733 millions d'euros au 31 décembre 2009 et 231 millions d'euros au 30 septembre 2009.

Les résultats d'Activision Blizzard ont été portés par son leadership sur le divertissement en ligne avec les fortes performances des franchises *Call of Duty*[®], *World of Warcraft*[®] et *Starcraft*[®]. Au cours des neuf premiers mois de 2010, près de la moitié du chiffre d'affaires (en base US non GAAP) provenait des offres numériques d'Activision Blizzard. Le chiffre d'affaires numérique d'Activision Blizzard a cru de plus de 15 % par rapport à l'année dernière. Sur les neuf premiers mois de l'année, *Call of Duty* s'est classé numéro un des franchises d'éditeur indépendant¹ aux Etats-Unis et en Europe. Plus de 3 millions d'unités de *Starcraft II: Wings of Liberty* ont été vendues dans le monde le premier mois de sa commercialisation. Le nombre de joueurs à *World of Warcraft* dans le monde dépasse pour la première fois 12 millions.

¹ Selon The NPD Group, Chartrack et Gfk.

Au quatrième trimestre 2010, Activision Blizzard propose un excellent programme de sorties. Activision Blizzard a lancé, le 9 novembre, *Call of Duty: Black Ops*, qui est déjà l'un des gros succès de la fin de l'année, avec un chiffre d'affaires d'environ 360 millions de dollars pour le premier jour de vente aux Etats-Unis et au Royaume Uni, ce qui constitue un nouveau record mondial de vente. Activision Blizzard va sortir, le 7 décembre 2010, *World of Warcraft: Cataclysm™*, la troisième extension de *World of Warcraft*. Les commercialisations de *Bakugan: Defenders of the Core*, *DJ Hero 2®*, *Goldeneye 007*, *James Bond 007: Bloodstone* et *Tony Hawk®: SHRED* sont également programmées.

Activision Blizzard a de nouveau relevé ses prévisions annuelles, et prévoit de connaître l'année la plus profitable de son histoire en dégageant une marge opérationnelle record. Pour l'exercice en cours, il attend désormais, en base US non GAAP, un chiffre d'affaires de 4,45 milliards de dollars et un bénéfice par action dilué de 0,74 dollar (contre des prévisions précédentes de 4,4 milliards de dollars pour le chiffre d'affaires et de 0,72 dollar pour le bénéfice par action dilué). En normes IFRS, la prévision d'EBITA a été relevée à environ 700 millions d'euros, contre plus de 630 millions d'euros annoncés dans le communiqué de presse du 1er septembre.

Universal Music Group

Le chiffre d'affaires d'Universal Music Group (UMG) s'est élevé à 2 927 millions d'euros, en retrait de 1,7 % par rapport à la même période en 2009 (en baisse de 6,3 % à taux de change constant). Le nombre plus faible de sorties d'albums majeurs locaux et internationaux, et le repli de la demande pour les CD ont plus que compensé l'augmentation des ventes numériques et de l'édition musicale ainsi que la forte croissance des ventes de produits dérivés. Au troisième trimestre 2010, les ventes numériques ont progressé de 18,5 % par rapport à la même période en 2009 grâce à l'amélioration des ventes en ligne qui a plus que compensé la baisse des téléchargements de sonneries aux Etats-Unis.

Le résultat opérationnel ajusté (EBITA) d'UMG s'est élevé à 244 millions d'euros, en retrait de 9,3 % (en baisse de 14,7 % à taux de change constant). La baisse des ventes et un mix produit défavorable ont plus que compensé la réduction des coûts d'exploitation et la baisse des charges de restructuration.

Parmi les meilleures ventes des neuf premiers mois figurent les titres d'Eminem, de Lady Gaga, de Justin Bieber et de Michel Sardou ainsi que les premiers albums de Drake et de Florence & The Machine.

Le succès de Vevo se poursuit. Le site comptait 44,3 millions de visiteurs uniques en septembre 2010 et s'impose comme le premier site de vidéos musicales aux Etats-Unis.

SFR

Le chiffre d'affaires de SFR s'est élevé à 9 379 millions d'euros, en hausse de 1,6 % par rapport à la même période 2009, malgré un contexte concurrentiel encore renforcé à l'approche de la fin de l'année et les fortes baisses de tarifs liées aux décisions des régulateurs. Hors effet des baisses de tarif imposées par les régulateurs, la croissance du chiffre d'affaires a été de 5,8 %.

Le chiffre d'affaires de l'activité mobile² s'est élevé à 6 664 millions d'euros, en retrait de 0,3 %. Le chiffre d'affaires des services mobiles³ a reculé de 0,7 % à 6 321 millions d'euros. Hors impact de la baisse de 31 % des prix régulés de terminaison d'appels mobile intervenue le 1^{er} juillet 2009 et celle de 33 % intervenue le 1^{er} juillet 2010, du recul de 33 % des prix de terminaison d'appels SMS intervenue le 1^{er} février 2010 et des baisses de tarifs en itinérance imposées par les régulateurs, le chiffre d'affaires des services mobiles a progressé de 5,1 %.

Au cours des neuf premiers mois de 2010, SFR a réalisé une bonne performance commerciale avec 854 000 nouveaux abonnés mobiles nets. Le succès de l'iPhone s'est confirmé avec 698 000 nouveaux clients. Le parc d'abonnés mobiles a atteint 15,661 millions de clients à fin septembre 2010, soit une amélioration de 3,9 points du mix client en un an à 75,2 %. Le parc total de clients mobiles de SFR s'élève à 20,815 millions.

Le chiffre d'affaires de l'activité Internet haut débit et fixe² s'est élevé à 2 944 millions d'euros, en hausse de 5,3 % par rapport à la même période en 2009. Plus particulièrement, le chiffre d'affaires de l'Internet haut débit Grand Public a progressé de 13,1 %.

SFR a réalisé à nouveau une excellente performance commerciale dans le domaine de l'Internet haut débit. La croissance nette du parc de clients s'est élevée à 329 000 nouveaux clients actifs, soit une part de marché de plus de 35 %⁴. A fin septembre 2010, le parc total de clients à l'Internet haut débit atteint 4,773 millions, en croissance de 11,4 % par rapport à fin septembre 2009.

Le résultat opérationnel ajusté avant amortissements (EBITDA) de SFR s'est élevé à 3 107 millions d'euros, en progression de 2,6 %. La croissance de l'EBITDA intègre environ 50 millions d'euros d'éléments non récurrents (de nature non-cash), relatifs à la résiliation par des tiers de droits d'usage (« IRU ») du réseau fixe de SFR.

² Les chiffres d'affaires de l'activité mobile et de l'activité Internet à haut débit et fixe sont présentés avant élimination des opérations intersegments au sein de SFR.

³ Le chiffre d'affaires des services mobiles correspond au chiffre d'affaires de l'activité mobile, hors celui lié aux ventes d'équipement

⁴ Selon les estimations de SFR.

L'EBITDA de l'activité mobile de SFR s'est élevé à 2 504 millions d'euros, en retrait de 1,0 % par rapport à la même période en 2009. La croissance des bases clients, le développement de l'Internet Mobile et le strict contrôle des coûts fixes n'ont pas compensé les impacts réglementaires très lourds.

L'EBITDA de l'activité Internet haut débit et fixe de SFR s'est établi à 603 millions d'euros, en hausse de 21,1 %, reflétant les effets de la croissance de l'Internet haut débit et des éléments non récurrents précédemment mentionnés. Hors impact de ces éléments non récurrents, la progression de l'EBITDA s'est établie à 10,4 %.

Le résultat opérationnel ajusté (EBITA) de SFR s'est élevé à 1 982 millions d'euros, en léger retrait de 0,2 %.

Groupe Maroc Telecom

Groupe Maroc Telecom a réalisé un chiffre d'affaires de 2 126 millions d'euros, en hausse de 6,4 % par rapport à la même période en 2009 (+2,9 % à taux de change et périmètre constants⁵). Cette performance est due à la bonne tenue de son marché domestique et à la poursuite de la croissance de ses filiales en Afrique.

La base clients de Groupe Maroc Telecom a atteint 25,1 millions au 30 septembre 2010, en hausse de 17,3 %. Cette évolution s'explique par une croissance toujours soutenue du parc mobile au Maroc (+9,8 %) et surtout dans les filiales, où il s'est établi à près de 6,3 millions de clients mobiles, en hausse de près de 58 %.

Le résultat opérationnel ajusté avant amortissements (EBITDA) s'est élevé à 1 254 millions d'euros, en progression de 5,6 % (+4,2 % à taux de change et périmètre constants), permettant de maintenir une marge d'EBITDA toujours élevée à environ 59 % grâce à la hausse des revenus et à une politique résolue d'optimisation des coûts au Maroc et dans les filiales.

Le résultat opérationnel ajusté (EBITA) s'est établi à 942 millions d'euros, en progression de 4,1 % (+4,1 % à taux de change et périmètre constants). La marge d'EBITA est restée à un niveau élevé, à 44,3 % (+0,5 point à taux de change et périmètre constants), malgré la hausse des amortissements consécutive à la poursuite d'un important programme d'investissements.

GVT

En normes IFRS, le chiffre d'affaires, l'EBITDA et le résultat opérationnel ajusté (EBITA) de GVT se sont respectivement élevés à 732 millions d'euros, 306 millions d'euros et 169 millions d'euros pour les neuf premiers mois de l'exercice 2010. Vivendi contrôle et consolide GVT depuis le 13 novembre 2009 et en détient 100 % depuis le 27 avril 2010.

En normes comptables brésiliennes, le chiffre d'affaires de GVT s'est élevé à 1 736 millions de reais brésiliens (BRL), en augmentation de 41,8 % (étant donné l'appréciation du real, cette hausse atteint 74,2 % exprimée en euros). La croissance du chiffre d'affaires est principalement liée à l'augmentation de 78,1 % du chiffre d'affaires Internet haut débit et de 33,9 % du chiffre d'affaires Voix. Grâce à l'attractivité des offres de GVT, la croissance nette des lignes en service s'est élevée à 1,030 million de lignes, en augmentation de 56,1 %. Au 30 septembre 2010, le nombre total de lignes en services s'élève à 3,846 millions.

L'EBITDA ajusté⁶ s'est établi à 714 millions de BRL, en hausse de 51,9 % (avec l'appréciation du real, cette progression atteint 86,5 % exprimée en euros). La marge d'EBITDA ajusté s'est élevée à 41,1 %, contre 38,4 % à la même période en 2009. Ces évolutions sont liées à l'amélioration du mix-produit avec notamment la généralisation des raccordements à des débits de 10 Mbits/s et à l'optimisation constante des coûts.

Pendant les neuf premiers mois de l'exercice 2010, GVT a étendu sa couverture avec sept villes supplémentaires : Fortaleza (Etat de Ceara), Joao Pessoa et Campina Grande (Etat de Paraíba) situées dans la région Nord-Est, ainsi qu'Olinda (Etat de Pernambuco), Sorocaba et Jundiaí (Etat de Sao Paulo) et Niteroi (Etat de Rio de Janeiro). Le 3 novembre 2010, GVT a ouvert ses services dans deux nouvelles villes de l'Etat de Sao Paulo : Campinas et Piracicaba.

GVT a annoncé les lancements d'un service d'offre musicale pour les abonnés Power GVT (le « Power Music Club powered by UMG » (chansons et vidéo clips) a été lancé le 19 octobre dernier) et d'un bouquet de télévision payante (lancement prévu au second semestre 2011). Parallèlement, GVT a étoffé sa gamme de produits avec une nouvelle offre à 5Go, la plus rapide du marché brésilien du haut débit pour une entrée de gamme.

Depuis son acquisition par Vivendi, GVT accélère ses investissements pour son expansion géographique. Pour l'ensemble de l'année 2010, GVT a engagé un programme d'investissement de 1,5 milliard de BRL, comparé à 697 millions de BRL en 2009.

⁵ Le périmètre constant illustre les effets de la consolidation de Sotelma comme si elle s'était effectivement produite le 1^{er} janvier 2009.

⁶ L'EBITDA ajusté, mesure des performances utilisée par la Direction de GVT, est calculé comme étant le résultat net de la période hors impôts sur les résultats, produits et charges financières, amortissements et dépréciations, résultat de cessions ou de transferts d'immobilisations/résultat exceptionnel et charges liées aux stock-options.

Fort de ces excellents résultats, GVT relève une nouvelle fois ses perspectives 2010 en normes comptables brésiliennes et en monnaie locale : il attend désormais une croissance de 40 % de son chiffre d'affaires et de 50 % de son EBITDA ajusté, contre respectivement +34 % et +44 % prévus dans le communiqué de presse du 1^{er} septembre 2010, et +26 % et +30 % prévus en début d'exercice.

Groupe Canal+

Le chiffre d'affaires de Groupe Canal+ s'est élevé à 3 464 millions d'euros, contre 3 368 millions d'euros sur la même période en 2009, soit une croissance de 2,9 %.

Cette croissance est liée principalement aux bonnes performances de Canal+ en France métropolitaine qui enregistre une progression nette de son parc d'abonnés individuels et de son revenu par abonné ainsi qu'une hausse de ses recettes publicitaires. Les options (HD, PVR, etc.) poursuivent leur croissance grâce notamment au succès du Cube, dont une nouvelle version a été lancée durant l'été. La progression des abonnements est aussi soutenue par les bonnes performances de Canal+ et CanalSat dans les territoires couverts par Canal Overseas (DOM-TOM et Afrique).

Au cours des douze derniers mois, le portefeuille de Canal+ France a enregistré une progression nette de 248 000 abonnements. A fin septembre 2010, le portefeuille analogique ne représentait plus que 2 % des abonnements à Canal+.

La croissance en Pologne reste soutenue malgré un contexte concurrentiel exacerbé. Le chiffre d'affaires de StudioCanal est impacté par des effets de saisonnalité différents dans les ventes par rapport à la même période en 2009.

Le résultat opérationnel ajusté (EBITA) de Groupe Canal+ s'est élevé à 760 millions d'euros, contre 754 millions d'euros sur la même période en 2009. Les activités de télévision payante en France (périmètre Canal+ France) progressent grâce à la croissance du chiffre d'affaires des abonnements individuels et des revenus publicitaires. Cette progression est en partie compensée par des décalages temporaires chez StudioCanal ainsi que par les investissements du groupe à l'international, en particulier au Vietnam.

Holding & Corporate

Le résultat opérationnel ajusté de Holding & Corporate s'établit à -87 millions d'euros, contre -56 millions d'euros sur les neuf premiers mois de 2009. Le résultat opérationnel ajusté des neuf premiers mois de 2009 intégrait notamment un produit de 40 millions d'euros au titre d'un complément de prix relatif à la cession en 2007 d'actifs immobiliers en Allemagne.

5 Trésorerie et capitaux

Note préliminaire :

Vivendi considère que l'« endettement financier net », agrégat à caractère non strictement comptable, est un indicateur pertinent de la mesure de l'endettement du groupe. Au 31 décembre 2009, Vivendi a modifié sa définition de l'endettement financier net, qui prend désormais en compte certains actifs financiers de gestion de trésorerie dont les caractéristiques (particulièrement la maturité de 12 mois au maximum) ne répondent pas strictement à celles des équivalents de trésorerie, tels que définis par la recommandation de l'AMF et la norme IAS 7. L'endettement financier net doit être considéré comme une information complémentaire, qui ne peut pas se substituer aux données comptables telles qu'elles figurent au bilan condensé, ni à toute autre mesure de l'endettement à caractère strictement comptable. La Direction de Vivendi utilise l'endettement financier net dans un but informatif et de planification, ainsi que pour se conformer à certains de ses engagements, en particulier les covenants financiers. Se reporter à la section « Trésorerie et capitaux » du Rapport financier de l'exercice 2009 (pages 166 et suivantes du Document de référence 2009).

5.1 Synthèse de l'exposition de Vivendi aux risques de crédit et de liquidité

Les principaux éléments permettant notamment d'apprécier la situation financière de Vivendi sont les suivants :

- Au 30 septembre 2010, l'endettement financier net du groupe s'élève à 8,9 milliards d'euros. Dans ce montant, l'endettement financier net de SFR représente 5,7 milliards d'euros, y compris les lignes de crédit de 2,3 milliards d'euros accordées par Vivendi SA à SFR à des conditions de marché. L'endettement financier net du groupe intègre aussi la trésorerie nette d'Activision Blizzard pour 2,1 milliards d'euros au 30 septembre 2010 (y compris les bons des agences gouvernementales américaines). Se reporter à la section 5.2 *infra*.
- Au 15 novembre 2010, date de la réunion du Directoire de Vivendi arrêtant les comptes des neuf premiers mois de l'exercice 2010 :
 - Les lignes de crédit disponibles de Vivendi SA, nettes des billets de trésorerie, s'élèvent à 4,9 milliards d'euros. De son côté, SFR dispose de lignes de crédit disponibles, nettes des billets de trésorerie, s'élevant à environ 1,9 milliard d'euros. Les lignes bancaires de Vivendi SA et SFR sont sujettes au respect de plusieurs covenants financiers calculés le 30 juin et le 31 décembre de chaque année. En cas de non-respect de ces derniers, les prêteurs pourraient demander l'annulation ou le remboursement anticipé des lignes de crédit. Au 30 juin 2010, Vivendi SA et SFR respectaient leurs covenants financiers (se reporter à la note 14 des états financiers condensés du premier semestre clos le 30 juin 2010).
 - La notation de la dette du groupe s'établit à BBB Stable (Standard & Poor's et Fitch) et Baa2 Stable (Moody's) et sa durée moyenne économique⁷ est de 4,2 années contre 3,9 années à fin 2009. La notation de la dette de SFR s'établit à BBB+ (Fitch) et sa durée moyenne économique⁸ est de 2,7 années contre 2,3 années à fin 2009.
 - Le montant des emprunts obligataires de Vivendi SA et SFR s'élève à 7,6 milliards d'euros et représente environ 64 % des emprunts bruts, contre environ 62 % au 31 décembre 2009. La durée moyenne économique des emprunts obligataires du groupe s'élève à 3,9 années, contre 4,1 années au 31 décembre 2009.

⁷ Selon laquelle toute la capacité de tirage sur les lignes de crédits à moyen terme disponibles dans le groupe peut être utilisée pour rembourser les emprunts les plus courts existant dans le groupe.

⁸ Hors dette intragroupe avec Vivendi.

5.2 Evolution de l'endettement financier net

Au 30 septembre 2010, l'endettement financier net de Vivendi s'élève à 8 865 millions d'euros, contre 9 566 millions d'euros au 31 décembre 2009, soit une diminution de 701 millions d'euros. Cette évolution s'explique notamment par l'encaissement de 2 milliards de dollars lié à la cession de 7,66 % de NBC Universal fin septembre 2010, dans le cadre de la première étape de l'accord de cession de la participation de 20 % dans NBC Universal conclu avec General Electric en décembre 2009. Par ailleurs, SFR représente 64 % de l'endettement financier net du groupe à fin septembre 2010 (contre 62 % à fin 2009). Enfin, l'endettement financier net de Vivendi intègre aussi la situation de trésorerie nette positive d'Activision Blizzard pour 2 065 millions d'euros, dont les bons des agences gouvernementales américaines à plus de trois mois d'échéance pour 489 millions d'euros (658 millions de dollars), classés en actifs financiers à court terme dans le bilan consolidé.

(en millions d'euros)	30 septembre 2010		31 décembre 2009	
	Vivendi	dont SFR	Vivendi	dont SFR
Emprunts et autres passifs financiers	12 096	5 884	13 262	6 482
<i>Dont emprunts et autres passifs financiers à long terme (a)</i>	9 160	2 123	8 355	2 211
<i>emprunts et autres passifs financiers à court terme (a)</i>	2 936	1 511	4 907	1 621
<i>lignes de crédit accordées par Vivendi SA à SFR</i>	-	2 250	-	2 650
Instruments financiers dérivés à l'actif (b)	(284)	-	(30)	(2)
Dépôts en numéraire adossés à des emprunts (b)	(23)	-	(49)	-
Actifs financiers de gestion de trésorerie (b) (c)	(489)	-	(271)	-
	11 300	5 884	12 912	6 480
Trésorerie et équivalents de trésorerie (a)	(2 435)	(203)	(3 346)	(545)
<i>Dont trésorerie et équivalents de trésorerie d'Activision Blizzard</i>	(1 576)	na*	(1 925)	na*
Endettement financier net	8 865	5 681	9 566	5 935

na* : non applicable.

- Tels que présentés au bilan consolidé.
- Inclus au bilan consolidé dans les rubriques d'actifs financiers.
- Correspond aux bons des agences gouvernementales américaines à plus de trois mois d'échéance d'Activision Blizzard.

Sur les neuf premiers mois de l'exercice 2010, l'endettement financier net a diminué de 701 millions d'euros : la diminution de 1 612 millions d'euros des emprunts et autres passifs financiers a été partiellement compensée par la diminution de 911 millions d'euros de la trésorerie nette.

Les sorties nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement se sont élevées à 1 825 millions d'euros. Ce montant comprend essentiellement les investissements industriels, nets (2 600 millions d'euros, y compris 300 millions d'euros pour l'achat de fréquences 3G par SFR) et la finalisation de l'acquisition de 100 % de GVT (576 millions d'euros, se reporter à la section 1.1.1). Ces décaissements sont notamment compensés par l'encaissement de 2 milliards de dollars fin septembre 2010 lié à la cession de 7,66 % de NBC Universal (1 425 millions d'euros, se reporter à la section 1.1.1) dans le cadre de la première étape de l'accord de cession de la participation de 20 % dans NBC Universal conclu avec General Electric en décembre 2009 et par les dividendes reçus de NBC Universal (188 millions d'euros).

Les sorties nettes de trésorerie liées aux activités de financement se sont élevées à 4 261 millions d'euros, comprenant principalement les versements en faveur des actionnaires de Vivendi SA et de ses filiales (3 403 millions d'euros) ainsi que les remboursements des lignes de crédit et des emprunts (1 836 millions d'euros) partiellement compensés par la mise en place de nouveaux emprunts (1 216 millions d'euros, y compris l'émission d'un emprunt obligataire de 750 millions d'euros par Vivendi SA). Les versements en faveur des actionnaires du groupe comprennent essentiellement le dividende versé par Vivendi à ses actionnaires (1 721 millions d'euros), le dividende versé par les filiales consolidées à leurs actionnaires minoritaires (947 millions d'euros, dont principalement SFR pour 440 millions d'euros et Maroc Telecom SA pour 386 millions d'euros), le programme de rachat d'actions propres d'Activision Blizzard (472 millions d'euros) et le rachat de la participation minoritaire de M6 dans Canal+ France (384 millions d'euros).

Les entrées nettes de trésorerie liées aux activités opérationnelles se sont élevées à 5 003 millions d'euros, pour une analyse détaillée des flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles, se reporter à la section 3 « Analyse des flux de trésorerie opérationnels » *supra*.

(en millions d'euros)	Trésorerie et équivalents de trésorerie	Emprunts et autres passifs financiers (a)	Impact sur l'endettement financier net
Endettement financier net au 31 décembre 2009	(3 346)	12 912	9 566
Flux nets liés aux :			
Activités opérationnelles	(5 003)	-	(5 003)
Activités d'investissement	1 825	(758)	1 067
Activités de financement	4 261	(921)	3 340
Effet de change (b)	(172)	67	(105)
Variation de l'endettement financier net au cours de la période	911	(1 612)	(701)
Endettement financier net au 30 septembre 2010	(2 435)	11 300	8 865

- Les « autres passifs financiers » comprennent les engagements d'achat d'intérêts minoritaires, les instruments financiers dérivés (actifs et passifs), les dépôts en numéraire adossés à des emprunts ainsi que les actifs financiers de gestion de trésorerie.
- Correspond essentiellement à l'impact de la variation de la parité euro/dollar sur la trésorerie nette positive d'Activision Blizzard et sur la valeur de remboursement des obligations émises par Vivendi SA en dollar en avril 2008.

5.3 Analyse de l'évolution de l'endettement financier net

	Se référer à la section	Sur les neuf premiers mois de l'exercice 2010		
		Impact sur la trésorerie et équivalents de trésorerie	Impact sur les emprunts et autres passifs financiers	Impact sur l'endettement financier net
(en millions d'euros)				
Résultat opérationnel	2	(4 241)	-	(4 241)
Retraitements		(2 126)	-	(2 126)
Investissements de contenus, nets		337	-	337
Marge brute d'autofinancement		(6 030)	-	(6 030)
Autres éléments de la variation nette du besoin en fonds de roulement opérationnel		501	-	501
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant impôt	3	(5 529)	-	(5 529)
Impôts nets payés	3	526	-	526
Activités opérationnelles	A	(5 003)	-	(5 003)
Investissements financiers				
Acquisitions de sociétés consolidées, nettes de la trésorerie acquise		677	(585)	92
<i>Dont finalisation de l'acquisition de GVT</i>	1.1	576	(555)	21
- Paiements effectués pour acquérir les titres que Vivendi ne détenait pas au 31 décembre 2009		590	(590)	-
- Gain réalisé sur la couverture de change		(50)	50	-
- Ajustement du prix d'acquisition estimé		-	(15)	(15)
- Autres		36	-	36
<i>versement aux bénéficiaires des plans d'attribution gratuite d'actions de Neuf Cegetel</i>		27	-	27
Acquisitions de titres mis en équivalence		10	-	10
Augmentation des actifs financiers		579	(526)	53
Total des investissements financiers		1 266	(1 111)	155
Désinvestissements financiers				
Cessions de sociétés consolidées, nettes de la trésorerie cédée		59	-	59
Cessions de titres mis en équivalence		(1 425)	-	(1 425)
<i>Dont cession de 7,66 % de NBC Universal pour 2 milliards de dollars</i>	1.1	(1 425)	-	(1 425)
Diminution des actifs financiers		(483)	353	(130)
Total des désinvestissements financiers		(1 849)	353	(1 496)
Activités d'investissements financiers		(583)	(758)	(1 341)
Dividendes reçus de sociétés mises en équivalence	3	(189)	-	(189)
Dividendes reçus de participations non consolidées		(3)	-	(3)
Activités d'investissement hors acquisitions/(cessions) d'immobilisations corporelles et incorporelles, nettes		(775)	(758)	(1 533)
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles (a)		2 666	-	2 666
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		(66)	-	(66)
Investissements industriels, nets	3	2 600	-	2 600
Activités d'investissement	B	1 825	(758)	1 067

Se reporter page suivante pour la suite du tableau.

- a. Comprend notamment l'achat de fréquences 3G en juin 2010 par SFR pour 300 millions d'euros (se reporter à la section 1.1.4).

Suite du tableau présenté page précédente.

(en millions d'euros)	Se référer à la section	Sur les neuf premiers mois de l'exercice 2010		
		Impact sur la trésorerie et équivalents de trésorerie	Impact sur les emprunts et autres passifs financiers	Impact sur l'endettement financier net
Opérations avec les actionnaires				
Augmentations de capital liées aux rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres de Vivendi SA		(104)	-	(104)
<i>Dont souscription des salariés dans le cadre du plan d'épargne groupe</i>		(98)	-	(98)
Autres opérations avec les actionnaires		367	(384)	(17)
<i>Dont exercice par M6 de son option de vente de sa participation dans Canal+ France</i>	1.1	384	(384)	-
(Cessions)/Acquisitions de titres d'autocontrôle		472	-	472
<i>Dont programme de rachat d'actions propres d'Activision Blizzard</i>	1.1	472	-	472
Dividendes versés par Vivendi SA (1,40 euro par action)	1.1	1 721	-	1 721
Dividendes versés par les filiales à leurs actionnaires minoritaires		947	-	947
<i>Dont SFR</i>	1.1	440	-	440
<i>Maroc Telecom SA</i>		386	-	386
Total des opérations avec les actionnaires		3 403	(384)	3 019
Opérations sur les emprunts et autres passifs financiers				
Mise en place d'emprunts et augmentation des autres passifs financiers à long terme		(1 216)	1 216	-
<i>Dont Vivendi SA</i>	5.4	(750)	750	-
<i>SFR</i>		(467)	467	-
Remboursement d'emprunts et diminution des autres passifs financiers à long terme		230	(230)	-
Remboursement d'emprunts à court terme		1 606	(1 606)	-
<i>Dont Vivendi SA</i>	5.4	780	(780)	-
<i>SFR</i>		431	(431)	-
<i>GVT</i>	5.4	250	(250)	-
Autres variations des emprunts et autres passifs financiers à court terme		(202)	210	8
<i>Dont billets de trésorerie Vivendi SA</i>		(127)	127	-
Opérations sans incidence sur la trésorerie		-	(127)	(127)
Intérêts nets payés	3	375	-	375
Autres flux liés aux activités financières	3	65	-	65
Total des opérations sur les emprunts et autres passifs financiers		858	(537)	321
Activités de financement	C	4 261	(921)	3 340
Effet de change	D	(172)	67	(105)
Variation de l'endettement financier net	A+B+C+D	911	(1 612)	(701)

5.4 Emprunts mis en place/remboursés en 2010

Vivendi SA

- En mars, Vivendi SA a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire de 750 millions d'euros, d'une durée de 7 ans, assorti d'un coupon de 4 % et émis à un prix de 99,378 %, portant un intérêt de 4,10 %. Cette opération visait essentiellement à refinancer l'emprunt obligataire de 630 millions d'euros venu à échéance le 6 avril 2010.
- En septembre, Vivendi SA a refinancé par anticipation la ligne de crédit d'une durée de 3 ans et d'un montant d'un milliard d'euros à échéance initiale février 2011. La nouvelle ligne de crédit d'un montant équivalent est à échéance septembre 2015. Cette ligne n'était pas tirée le 30 septembre 2010.

SFR

- En janvier, SFR a mis en place un nouveau programme de titrisation de 280 millions d'euros (échéance janvier 2015), porté à 310 millions d'euros en juillet 2010.
- En avril, SFR a remboursé par anticipation la tranche A du crédit syndiqué « Club Deal » de 248 millions d'euros, à échéance initiale juillet 2010.
- En juin, SFR a refinancé la ligne de crédit existante de 1,2 milliard d'euros, à échéance initiale avril 2011. La nouvelle ligne de crédit d'un montant équivalent est à échéance juin 2015. Cette ligne n'était pas tirée le 30 septembre 2010.

GVT

- En janvier et février, l'emprunt obligataire de 200 millions de dollars (137 millions d'euros) contracté par GVT en juin 2006 à un taux nominal de 12 %, dont l'échéance initiale était en septembre 2011, a été intégralement remboursé par anticipation grâce à la trésorerie disponible de GVT.
- En juillet, GVT a effectué un remboursement partiel anticipé de 250 millions de reais brésiliens (environ 113 millions d'euros) de l'emprunt contracté auprès de la BNDES.

5.5 Lignes de crédit disponibles et échéancier de remboursement des emprunts obligataires

Le tableau ci-après présente les emprunts obligataires et les lignes de crédit de Vivendi SA et de SFR, cumulés par échéance sur les cinq prochaines années. Les montants relatifs aux lignes de crédit correspondent à leur montant maximum (montant disponible et montant tiré, sans tenir compte du montant adossé aux billets de trésorerie).

(en millions d'euros)	30 septembre 2010	Arrivant à maturité avant le 30 septembre					Arrivant à maturité après le 30 septembre 2015
		2011	2012	2013	2014	2015	
Emprunts obligataires							
Vivendi SA	6 110	-	1 300	520	1 820	-	2 470
SFR	1 300	-	1 000	-	300	-	-
Sous-total	7 410	-	2 300	520	2 120	-	2 470
Lignes de crédit							
Vivendi SA	6 000	-	2 000	1 271	1 729	1 000	-
SFR	3 802	500	492	1 300	-	1 510	-
Sous-total	9 802	500	2 492	2 571	1 729	2 510	-
Vivendi SA	12 110	-	3 300	1 791	3 549	1 000	2 470
SFR	5 102	500	1 492	1 300	300	1 510	-
Total	17 212	500	4 792	3 091	3 849	2 510	2 470

Vivendi SA et SFR disposent notamment des lignes de crédit suivantes aux 30 septembre 2010 et 31 décembre 2009 :

(en millions d'euros)	Échéance	Au 30 septembre 2010			Au 31 décembre 2009		
		Montant maximum	Montant tiré	Montant disponible	Montant maximum	Montant tiré	Montant disponible
Vivendi SA							
Ligne de crédit de 2 milliards d'euros (avril 2005)	avril 2012	2 000	403	1 597	2 000	450	1 550
Ligne de crédit de 2 milliards d'euros (août 2006)							
Dont ligne initiale	août 2012	271	-	271	271	-	271
extension	août 2013	1 729	-	1 729	1 729	-	1 729
Ligne de crédit de 2 milliards d'euros (février 2008)							
Dont tranche 1 (a)	-	-	-	-	1 000	-	1 000
tranche 2	février 2013	1 000	-	1 000	1 000	-	1 000
Ligne de crédit de 1 milliard d'euros (septembre 2010) (a)	septembre 2015	1 000	-	1 000	-	-	-
Sous-total		6 000	403	5 597	6 000	450	5 550
<i>Billets de trésorerie émis (b)</i>				<i>(770)</i>			<i>(643)</i>
Total des lignes de crédit disponibles Vivendi SA, nettes des billets de trésorerie				4 827			4 907
SFR							
Ligne de crédit de 1,2 milliard d'euros (juillet 2004) (c)	-	-	-	-	1 200	185	1 015
Ligne de crédit de 1,2 milliard d'euros (juin 2010) (c)	juin 2015	1 200	-	1 200	-	-	-
Ligne de crédit de 450 millions d'euros (novembre 2005)	novembre 2012	450	400	50	450	290	160
Ligne de crédit de 850 millions d'euros (mai 2008)	mai 2013	850	-	850	850	-	850
Ligne de crédit de 100 millions d'euros (novembre 2008)	février 2011	100	-	100	100	-	100
Crédit syndiqué "Club Deal" (juillet 2005)							
Dont tranche A	juillet 2010	-	-	-	248	248	-
tranche B	mars 2012	492	-	492	492	-	492
Programme de titrisation (mars 2006)	mars 2011	300	300	-	280	280	-
Programme de titrisation (janvier 2010)	janvier 2015	310	287	23	-	-	-
Financement structuré (UK Lease)	novembre 2010	100	100	-	100	100	-
Sous-total		3 802	1 087	2 715	3 720	1 103	2 617
<i>Billets de trésorerie émis (b)</i>				<i>(798)</i>			<i>(933)</i>
Total des lignes de crédit disponibles SFR, nettes des billets de trésorerie				1 917			1 684
Total Vivendi SA et SFR		9 802		6 744	9 720		6 591

- En septembre 2010, Vivendi SA a refinancé la ligne de crédit d'un milliard d'euros à échéance initiale février 2011 par un financement bancaire de même montant et d'une durée de 5 ans.
- Les billets de trésorerie à court terme sont adossés à des lignes de crédit confirmées qui ne sont plus libres de tirage pour ces montants. Ils sont classés dans les emprunts à court terme du bilan consolidé.
- En juin 2010, SFR a refinancé la ligne de crédit de 1,2 milliard d'euros à échéance initiale avril 2011 par un financement bancaire de même montant et d'une durée de 5 ans.

Lignes de crédit disponibles au 15 novembre 2010

Au 15 novembre 2010, date de la réunion du Directoire de Vivendi arrêtant les comptes des neuf premiers mois de l'exercice 2010, Vivendi SA disposait de 6 milliards d'euros de lignes bancaires confirmées, entièrement disponibles. Compte tenu des billets de trésorerie émis à cette date et adossés aux lignes de crédit à hauteur de 1,1 milliard d'euros, ces lignes étaient disponibles à hauteur de 4,9 milliards d'euros.

De son côté, SFR disposait de 3,8 milliards d'euros de lignes bancaires confirmées, tirées à hauteur de 1 milliard d'euros. Compte tenu des billets de trésorerie émis à cette date et adossés aux lignes de crédit à hauteur de 0,9 milliard d'euros, ces lignes étaient disponibles à hauteur de 1,9 milliard d'euros.

5.6 Financements intragroupe

(en millions d'euros, sauf mention contraire)	Échéance	Au 30 septembre 2010			Au 31 décembre 2009		
		Montant maximum	Montant tiré	Montant disponible	Montant maximum	Montant tiré	Montant disponible
Lignes de crédit accordées par Vivendi SA à SFR							
Ligne de crédit de 3 milliards d'euros (avril 2008)							
Dont tranche A	juillet 2009	-	-	-	-	-	-
tranche B	juillet 2010	-	-	-	1 000	1 000	-
tranche C	décembre 2012	1 000	1 000	-	1 000	1 000	-
Ligne de crédit de 1,5 milliard d'euros (juin 2009)	juin 2013	1 500	1 250	250	1 500	650	850
Total		2 500	2 250	250	3 500	2 650	850
Prêt accordé par Vivendi à GVT (mars 2010)							
	mars 2015	250	122	128	-	-	-
Prêt accordé par SPT à Maroc Telecom (juin 2010) (a) (en millions de dirhams)							
	mars 2011	2 300	2 300	-	-	-	-
Prêt accordé par Vivendi SA à VTB (novembre 2009) (b)							
	novembre 2010	-	-	-	4 000	-	4 000
Prêt accordé par Vivendi SA à Activision Blizzard (juillet 2008) (c) (en millions de dollars)							
	mars 2011	-	-	-	475	-	475

- a. En juin 2010, la Société de Participations dans les Télécommunications (SPT, filiale à 100 % de Vivendi) a mis ses excédents de trésorerie à la disposition de Maroc Telecom pour un montant initial de 3 450 millions de dirhams (313 millions d'euros) sous forme de trois «Contrats de prêts à court terme» de 1 150 millions de dirhams chacun et à échéances respectives le 2 septembre 2010, le 2 décembre 2010 et le 2 mars 2011.
- b. VTB, société de droit brésilien créée en 2009, filiale à 100 % de Vivendi, était destinée à l'origine à acquérir la totalité des actions GVT, financée par cette ligne de crédit. L'achat de la société GVT ayant finalement été réalisé essentiellement par Vivendi SA et, dans le cadre de l'Offre d'avril 2010, par VTB, financée par augmentation de capital, la ligne de crédit de 4 milliards d'euros est devenue sans objet et a donc été annulée (se reporter à la section 1.1 du présent rapport financier pour une description de l'Offre).
- c. Le 23 juillet 2010, Activision Blizzard a notifié à Vivendi SA l'annulation de ce prêt accordé en juillet 2008.

5.7 Notation de la dette financière de Vivendi et de SFR

La notation de Vivendi au 15 novembre 2010, date de la réunion du Directoire arrêtant les comptes des neuf premiers mois de l'exercice 2010, est la suivante :

Agence de notation	Date de notation	Type de dette	Notations	Implication
Standard & Poor's	27 juillet 2005	Dette long terme <i>corporate</i>	BBB	Stable
		Dette court terme <i>corporate</i>	A-2	Stable
		Dette senior non garantie (<i>unsecured</i>)	BBB	Stable
Moody's	13 septembre 2005	Dette long terme senior non garantie (<i>unsecured</i>)	Baa2	Stable
Fitch Ratings	10 décembre 2004	Dette long terme senior non garantie (<i>unsecured</i>)	BBB	Stable

La notation de SFR au 15 novembre 2010 est la suivante :

Agence de notation	Date de notation	Type de dette	Notations	Implication
Fitch Ratings	8 juin 2009	Dette long terme	BBB+	Stable
	8 juin 2009	Dette court terme	F2	Stable

6 Déclarations prospectives

Le présent rapport contient des déclarations prospectives relatives à la situation financière, aux résultats des opérations, aux métiers, à la stratégie et aux projets de Vivendi, aux projections en termes de paiement de dividendes ainsi qu'à l'impact de certains contentieux. Même si Vivendi estime que ces déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables, elles ne constituent pas des garanties quant à la performance future de la société. Les résultats effectifs peuvent être très différents des déclarations prospectives en raison d'un certain nombre de risques et d'incertitudes, dont la plupart sont hors de notre contrôle, et notamment des risques décrits dans le Document de référence 2009 déposé par Vivendi auprès de l'Autorité des marchés financiers, également disponible en langue anglaise sur le site de Vivendi (www.vivendi.com). Le présent rapport contient des informations prospectives qui ne peuvent s'apprécier qu'au jour de sa diffusion.

II- Annexe au rapport financier : Données financières complémentaires non auditées

1 Réconciliation du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel ajusté d'Activision Blizzard US GAAP et IFRS

Sont présentés ci-dessous les éléments permettant au lecteur de réconcilier aux normes IFRS le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel ajusté (EBITA) d'Activision Blizzard en US GAAP aux 30 septembre 2010, 30 septembre 2009 et 31 décembre 2009 en rapprochant :

- les données d'Activision Blizzard établies selon les principes comptables américains (US GAAP, Generally Accepted Accounting Principles in the United States), en dollars américains, telles qu'issues des états financiers trimestriels non audités au 30 septembre 2010 et du rapport financier (« Form 10-Q ») disponibles sur le site d'Activision Blizzard (www.activisionblizzard.com), et les données comparables à caractère non strictement comptable ("non GAAP comparable measures"), publiées par Activision Blizzard dans sa publication des résultats en date du 4 novembre 2010 ; et
- les données relatives à Activision Blizzard établies selon les normes IFRS, en euros, telles que publiées par Vivendi dans ses états financiers condensés non audités des neuf premiers mois de l'exercice 2010.

Rapprochement de Vivendi Games et d'Activision en date du 9 juillet 2008

Pour mémoire, le 9 juillet 2008, Vivendi Games a été fusionnée avec une filiale détenue à 100 % par Activision, devenant ainsi une filiale à 100 % d'Activision, qui a été renommée Activision Blizzard.

Données à caractère non strictement comptable ("non GAAP measures") d'Activision Blizzard

Activision Blizzard présente ses chiffre d'affaires, résultat net, résultat net par action, marge opérationnelle et des perspectives qui incluent (conformément aux principes comptables américains US GAAP) et qui excluent (dans le cas des données à caractère non strictement comptable « non GAAP ») l'impact des éléments suivants :

- a. la variation des produits constatés d'avance, et des coûts des ventes associés, liés à l'étalement du chiffre d'affaires généré par la vente de boîtes de jeux vidéo ayant des fonctionnalités en ligne ; comme expliqué dans les paragraphes «Chiffre d'affaires différé d'Activision» et «Changement du mode de comptabilisation du chiffre d'affaires chez Blizzard» de l'annexe au Rapport financier 2009 (pages 172 et 173 du Document de référence 2009) et de la note 1.3.4.1 de l'annexe aux états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009 (page 191 du Document de référence 2009) ;
- b. le coût des rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres ;
- c. les coûts liés au regroupement d'Activision et de Vivendi Games (dont les coûts de transaction et d'intégration) ;
- d. les coûts de restructuration ;
- e. les dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises ;
- f. l'amortissement des immobilisations incorporelles et l'incidence sur les coûts des ventes associés, tels qu'ils ressortent des traitements comptables applicables aux regroupements d'entreprises lors de l'affectation du coût d'acquisition ;
- g. les activités non stratégiques d'Activision Blizzard (qui représentaient, jusqu'au 1^{er} juillet 2009, les activités historiques de Vivendi Games qu'Activision Blizzard a cédées ou liquidées ou dont il s'est désengagé) ;
- h. les effets d'impôts liés.

Nota :

Pour une définition du résultat opérationnel ajusté, se reporter à la note 1.2.3 de l'annexe aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2009 (pages 188 et 189 du Document de référence 2009).

Les éléments présentés ci-dessous à titre informatif, ainsi que certains paragraphes du rapport financier relatifs à Activision Blizzard, sont une traduction partielle du document d'information financière en anglais (« Form 10-Q ») d'Activision Blizzard. En cas d'incohérences entre la version française et la version anglaise, cette dernière qui est disponible sur le site internet de la société (www.activisionblizzard.com) prévaudra.

Réconciliation aux normes IFRS du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel ajusté d'Activision Blizzard en US GAAP

Réconciliation du chiffre d'affaires :

	3e trimestres clos le 30 septembre (non audités)		Sur neuf mois au 30 septembre (non audités)		Exercice clos le 31 décembre 2009 (non audité)
	2010	2009	2010	2009	
Agrégats non-GAAP (base US GAAP) :					
Chiffre d'affaires non-GAAP (en millions de dollars)	857	755	2 254	2 280	4 775
<i>Elimination de l'incidence des ajustements non-GAAP :</i>					
Variation des produits constatés d'avance (a)	(112)	(52)	765	441	(497)
Autres (b)	-	-	-	1	1
Agrégats US GAAP :					
Chiffre d'affaires en US GAAP (en millions de dollars), tel que publié par Activision Blizzard	745	703	3 019	2 722	4 279
<i>Elimination des différences de méthodes comptables entre US GAAP et IFRS :</i>					
	na*	na*	na*	na*	na*
Agrégats IFRS :					
Chiffre d'affaires en IFRS (en millions de dollars)	745	703	3 019	2 722	4 279
<i>Conversion en euros des données en dollars :</i>					
Chiffre d'affaires en IFRS (en millions d'euros), tel que publié par Vivendi	577	493	2 280	1 986	3 038
Dont					
Activision	264	233	1 415	1 131	1 819
Blizzard	265	222	725	707	922
Distribution	48	38	140	148	297
Activités non stratégiques	-	-	-	-	-

Réconciliation du résultat opérationnel ajusté :

	3e trimestres clos le 30 septembre (non audités)		Sur neuf mois au 30 septembre (non audités)		Exercice clos le 31 décembre 2009 (non audité)
	2010	2009	2010	2009	
Agrégats non-GAAP (base US GAAP) :					
Résultat opérationnel non-GAAP (en millions de dollars)	204	75	470	350	1 234
<i>Elimination de l'incidence des ajustements non-GAAP :</i>					
Variation des produits constatés d'avance et des coûts des ventes associés (a)	(97)	9	539	341	(383)
Rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres (c)	(34)	(36)	(94)	(107)	(154)
Coûts liés à l'opération de rapprochement et à l'intégration des activités	-	(7)	-	(24)	(24)
Coûts de restructuration (d)	-	1	(3)	(29)	(23)
Dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	-	-	-	-	(409)
Amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises et autres ajustements liés à l'affectation du coût d'acquisition (e)	(18)	(33)	(47)	(117)	(259)
Autres (b)	-	-	-	(8)	(8)
Agrégats US GAAP :					
Résultat opérationnel en US GAAP (en millions de dollars), tel que publié par Activision Blizzard	55	9	865	406	(26)
<i>Elimination des différences de méthodes comptables entre US GAAP et IFRS :</i>					
Rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres (c)	3	(7)	6	1	(6)
Dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	-	-	-	-	(37)
Coûts de restructuration (d)	-	2	-	13	13
Autres	7	5	(2)	4	8
Agrégats IFRS :					
Résultat opérationnel en IFRS (en millions de dollars)	65	9	869	424	(48)
<i>Elimination des éléments exclus de l'EBITA :</i>					
Dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	-	-	-	-	446
Amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises (e)	19	38	47	127	269
EBITA en IFRS (en millions de dollars)	84	47	916	551	667
<i>Conversion en euros des données en dollars :</i>					
EBITA en IFRS (en millions d'euros), tel que publié par Vivendi	66	33	686	406	484
Dont					
Activision	(37)	(72)	352	73	56
Blizzard	103	100	335	331	420
Distribution	-	5	(1)	3	9
Activités non stratégiques	-	-	-	(1)	(1)

na* : non applicable.

- a. Correspond à la variation des produits constatés d'avance liés à l'étalement du chiffre d'affaires, et des coûts des ventes associés, générés par la vente de boîtes de certains jeux ayant des fonctionnalités en ligne :
- Sur les neuf premiers mois de l'exercice 2010, tant en US GAAP qu'en normes IFRS, la variation des produits constatés d'avance se traduit par la reconnaissance d'un chiffre d'affaires pour un montant net de 765 millions de dollars (564 millions d'euros) et, après prise en compte des coûts des ventes associés, par la reconnaissance d'une marge brute pour un montant net de 539 millions de dollars (398 millions d'euros).
 - Au 30 septembre 2010, tant en US GAAP qu'en normes IFRS, le solde au bilan des produits constatés d'avance liés à l'étalement du chiffre d'affaires s'établit ainsi à 622 millions de dollars (462 millions d'euros), comparé à 1 426 millions de dollars (991 millions d'euros) au 31 décembre 2009. Après prise en compte des coûts des ventes associés, le solde de la marge différée au bilan s'élève à 510 millions de dollars (378 millions d'euros) au 30 septembre 2010, comparé à 1 054 millions de dollars (733 millions d'euros) au 31 décembre 2009.
- b. Correspondaient aux activités historiques de Vivendi Games qu'Activision Blizzard a liquidées, cédées ou dont il s'est désengagé dans le cadre de son plan de restructuration et d'intégration lors de la fusion (dénommées « activités non stratégiques »). Avant le 1^{er} juillet 2009, les activités non stratégiques étaient gérées en tant que segment indépendant. Devenues moins matérielles, ces activités non stratégiques ont cessé, à compter de cette date, d'être gérées de manière autonome et de faire l'objet d'un reporting ad hoc.
- c. En US GAAP, contrairement au traitement en normes IFRS, les stock-options existantes d'Activision ont été réévaluées à la juste valeur et affectées au coût du regroupement d'entreprises à la date de celui-ci ; c'est pourquoi la juste valeur marginale comptabilisée en US GAAP est extournée en IFRS, nette des coûts capitalisés.
- d. Les coûts de restructuration comprennent le coût des licenciements et de résiliation des baux commerciaux, ainsi que les dépréciations d'actifs et les coûts de désengagement induits par l'annulation de projets. En normes IFRS, les provisions pour restructuration sont comptabilisées lorsque la société s'est engagée dans un plan de restructuration. En US GAAP, la charge correspondante est comptabilisée sur la base du calendrier réel de restructuration.
- e. Reflète l'amortissement des immobilisations incorporelles et la réévaluation à la juste valeur des stocks, et les coûts des ventes associés, tels qu'ils ressortent des traitements comptables applicables aux regroupements d'entreprises lors de l'affectation du coût d'acquisition. La réévaluation à la juste valeur des stocks et les coûts des ventes associés ne sont pas exclus du résultat opérationnel ajusté.

2 Chiffre d'affaires et résultat opérationnel ajusté par métier – Données trimestrielles 2010 et 2009

(en millions d'euros)	2010			
	1er trimestre clos le 31 mars	2e trimestre clos le 30 juin	3e trimestre clos le 30 sept.	
Chiffre d'affaires				
Activision Blizzard	945	758	577	
Universal Music Group	889	1 011	1 027	
SFR	3 085	3 163	3 131	
Groupe Maroc Telecom	660	722	744	
GVT	214	230	288	
Groupe Canal+	1 145	1 182	1 137	
Activités non stratégiques et autres, et élimination des opérations intersegment	(14)	(8)	(17)	
Total Vivendi	6 924	7 058	6 887	
Résultat opérationnel ajusté (EBITA)				
Activision Blizzard	377	243	66	
Universal Music Group	68	91	85	
SFR	634	734	614	
Groupe Maroc Telecom	284	312	346	
GVT	43	55	71	
Groupe Canal+	230	256	274	
Holding & Corporate	(38)	(27)	(22)	
Activités non stratégiques et autres	(8)	(11)	(7)	
Total Vivendi	1 590	1 653	1 427	
	2009			
	1er trimestre clos le 31 mars	2e trimestre clos le 30 juin	3e trimestre clos le 30 sept.	4e trimestre clos le 31 déc.
(en millions d'euros)				
Chiffre d'affaires				
Activision Blizzard	731	762	493	1 052
Universal Music Group	1 026	983	969	1 385
SFR	3 028	3 112	3 090	3 195
Groupe Maroc Telecom	640	665	694	695
GVT	na*	na*	na*	104
Groupe Canal+	1 119	1 139	1 110	1 185
Activités non stratégiques et autres, et élimination des opérations intersegment	(14)	(13)	(9)	(9)
Total Vivendi	6 530	6 648	6 347	7 607
Résultat opérationnel ajusté (EBITA)				
Activision Blizzard	178	195	33	78
Universal Music Group	110	101	58	311
SFR	610	686	690	544
Groupe Maroc Telecom	286	300	319	339
GVT	na*	na*	na*	20
Groupe Canal+	254	218	282	(102)
Holding & Corporate	(37)	9	(28)	(35)
Activités non stratégiques et autres	(8)	(3)	(8)	(10)
Total Vivendi	1 393	1 506	1 346	1 145

na* : non applicable.

Les données présentées ci-dessus tiennent compte de la consolidation des entités suivantes à compter des dates indiquées :

- chez Groupe Maroc Telecom, Sotelma (1^{er} août 2009),
- GVT (13 novembre 2009).

Page laissée blanche intentionnellement

III- Etats financiers condensés des neuf premiers mois de l'exercice 2010 (non audités)

Compte de résultat condensé

	Note	3e trimestres clos le 30 septembre (non audités)		Sur neuf mois au 30 septembre (non audités)		Exercice clos le 31 décembre 2009
		2010	2009	2010	2009	
Chiffre d'affaires	2	6 887	6 347	20 869	19 525	27 132
Coût des ventes		(3 410)	(3 078)	(10 196)	(9 555)	(13 627)
Charges administratives et commerciales		(2 175)	(2 027)	(6 372)	(6 117)	(8 703)
Charges de restructuration et autres charges et produits opérationnels		(24)	(31)	(52)	(32)	(46)
Dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises		-	-	(8)	-	(920)
Résultat opérationnel	2	1 278	1 211	4 241	3 821	3 836
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence		64	47	139	118	171
Coût du financement	3	(130)	(116)	(375)	(336)	(458)
Produits perçus des investissements financiers		1	2	5	5	7
Autres charges et produits financiers	3	(235)	(30)	(348)	(116)	(795)
Résultat des activités avant impôt		978	1 114	3 662	3 492	2 761
Impôt sur les résultats	4	(250)	(152)	(848)	(567)	(675)
Résultat net des activités		728	962	2 814	2 925	2 086
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession		-	-	-	-	-
Résultat net		728	962	2 814	2 925	2 086
<i>Dont</i>						
Résultat net, part du groupe		372	600	1 639	1 788	830
Intérêts minoritaires		356	362	1 175	1 137	1 256
Résultat net des activités, part du groupe par action	6	0,30	0,49	1,33	1,50	0,69
Résultat net des activités, part du groupe dilué par action	6	0,30	0,49	1,33	1,49	0,69
Résultat net, part du groupe par action	6	0,30	0,49	1,33	1,50	0,69
Résultat net, part du groupe dilué par action	6	0,30	0,49	1,33	1,49	0,69
Résultat net ajusté	5	688	645	2 214	2 112	2 585
Résultat net ajusté par action	6	0,56	0,52	1,80	1,77	2,15
Résultat net ajusté dilué par action	6	0,56	0,52	1,79	1,76	2,14

Données en millions d'euros, sauf données par action, en euros.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers condensés.

Tableau du résultat global condensé

(en millions d'euros)	3e trimestres clos le 30 septembre (non audités)		Sur neuf mois au 30 septembre (non audités)		Exercice clos le 31 décembre 2009
	2010	2009	2010	2009	
		728	962	2 814	
Résultat net					
Ecarts de conversion	(1 085) (a)	(654)	1 474 (a)	(675) (b)	(325) (b)
Actifs disponibles à la vente	1	(7)	1	(9)	8
Instruments de couverture de flux de trésorerie	5	11	18	(44)	(46)
Instruments de couverture d'un investissement net	255 (c)	-	59 (c)	(18)	(17)
Effet d'impôts	(2)	1	(3)	14	9
Gains/(pertes) latents, nets	259	5	75	(57)	(46)
Autres impacts sur les réserves	2	(17)	(5)	(26)	(33)
Charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres	(824)	(666)	1 544	(758)	(404)
Résultat global	(96)	296	4 358	2 167	1 682
Dont					
Résultat global, part du groupe	(351)	122	3 085	1 052	407
Résultat global, intérêts minoritaires	255	174	1 273	1 115	1 275

- a. Comprend le reclassement en résultat de 281 millions d'euros de réserves de conversion, effectué lors de la cession de 7,66 % de NBC Universal intervenue fin septembre 2010 et la variation des écarts de conversion au titre de la participation dans NBC Universal pour 271 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2010. Se reporter à la note 7 pour une description détaillée de la cession de 7,66 % de NBC Universal.
- b. Comprend la variation des écarts de conversion au titre de la participation dans NBC Universal de -182 millions d'euros pour les neuf premiers mois de l'exercice 2009 et -101 millions d'euros en 2009.
- c. Correspond à la variation de la juste valeur des instruments dérivés de couverture de l'investissement net de Vivendi dans NBC Universal. Se reporter à la note 7.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers condensés.

Bilan condensé

(en millions d'euros)	Note	30 septembre 2010 (non audité)	31 décembre 2009
ACTIF			
Ecarts d'acquisition		25 131	24 516
Actifs de contenus non courants		3 201	3 196
Autres immobilisations incorporelles		4 442	4 342
Immobilisations corporelles		7 586	7 264
Titres mis en équivalence	7	2 916	4 146
Actifs financiers non courants		569	476
Impôts différés		2 216	1 843
Actifs non courants		46 061	45 783
Stocks		650	777
Impôts courants		54	284
Actifs de contenus courants		1 373	1 004
Créances d'exploitation et autres		6 079	6 467
Actifs financiers courants		745	464
Trésorerie et équivalents de trésorerie		2 435	3 346
		11 336	12 342
Actifs détenus en vue de la vente		-	-
Actifs courants		11 336	12 342
TOTAL ACTIF		57 397	58 125
CAPITAUX PROPRES ET PASSIF			
Capital		6 801	6 759
Primes d'émission		8 120	8 059
Actions d'autocontrôle		(2)	(2)
Réserves et autres		8 427	7 201
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de Vivendi SA		23 346	22 017
Intérêts minoritaires		4 492	3 971
Capitaux propres		27 838	25 988
Provisions non courantes		1 953	2 090
Emprunts et autres passifs financiers à long terme		9 160	8 355
Impôts différés		1 035	1 104
Autres passifs non courants		1 081	1 311
Passifs non courants		13 229	12 860
Provisions courantes		445	563
Emprunts et autres passifs financiers à court terme		2 936	4 907
Dettes d'exploitation et autres		12 140	13 567
Impôts courants		809	239
		16 330	19 276
Passifs associés aux actifs détenus en vue de la vente		-	1
Passifs courants		16 330	19 277
Total passif		29 559	32 137
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF		57 397	58 125

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers condensés.

Tableau des flux de trésorerie condensés

(en millions d'euros)	Note	Sur neuf mois au 30 septembre (non audités)		Exercice clos le 31 décembre
		2010	2009	2009
Activités opérationnelles				
Résultat opérationnel		4 241	3 821	3 836
Retraitements		2 126	1 816	3 648
<i>Dont amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles</i>		2 294	2 038	3 800
Investissements de contenus, nets		(337)	(343)	(310)
Marge brute d'autofinancement		6 030	5 294	7 174
Autres éléments de la variation nette du besoin en fonds de roulement opérationnel		(501)	(476)	315
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant impôt		5 529	4 818	7 489
Impôts nets payés		(526)	66	(137)
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles		5 003	4 884	7 352
Activités d'investissement				
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		(2 666)	(2 023)	(2 648)
Acquisitions de sociétés consolidées, nettes de la trésorerie acquise		(677)	(432)	(2 682)
Acquisitions de titres mis en équivalence	7	(10)	(1)	(9)
Augmentation des actifs financiers		(579)	(235)	(359)
Investissements		(3 932)	(2 691)	(5 698)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		66	49	86
Cessions de sociétés consolidées, nettes de la trésorerie cédée		(59)	17	15
Cessions de titres mis en équivalence	7	1 425	-	-
Diminution des actifs financiers		483	15	82
Désinvestissements		1 915	81	183
Dividendes reçus de sociétés mises en équivalence	7	189	266	306
Dividendes reçus de participations non consolidées		3	3	4
Flux nets de trésorerie affectés aux activités d'investissement		(1 825)	(2 341)	(5 205)
Activités de financement				
Augmentations de capital liées aux rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres de Vivendi SA		104	73	73
Autres opérations avec les actionnaires		(367)	33	(723)
Cessions/(acquisitions) de titres d'autocontrôle (a)		(472)	(606)	(792)
Dividendes versés en numéraire aux actionnaires de Vivendi SA		(1 721)	(735)	(735)
Dividendes et remboursements d'apports versés par les filiales à leurs actionnaires minoritaires		(947)	(784)	(786)
Opérations avec les actionnaires		(3 403)	(2 019)	(2 963)
Mise en place d'emprunts et augmentation des autres passifs financiers à long terme		1 216	2 031	3 240
Remboursement d'emprunts et diminution des autres passifs financiers à long terme		(230)	(2 828)	(2 817)
Remboursement d'emprunts à court terme		(1 606)	(343)	(449)
Autres variations des emprunts et autres passifs financiers à court terme		202	991	1 452
Intérêts nets payés	3	(375)	(336)	(458)
Autres flux liés aux activités financières		(65)	30	33
Opérations sur les emprunts et autres passifs financiers		(858)	(455)	1 001
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement		(4 261)	(2 474)	(1 962)
Effet de change		172	(42)	9
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(911)	27	194
Trésorerie et équivalents de trésorerie				
Ouverture		3 346	3 152	3 152
Clôture		2 435	3 179	3 346

a. Correspond aux programmes de rachat d'actions propres d'Activision Blizzard.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers condensés.

Tableaux de variation des capitaux propres condensés

Neuf premiers mois de l'exercice 2010 (non audité)

(en millions d'euros, sauf nombre d'actions)

	Capital					Réserves et autres				Capitaux propres
	Actions ordinaires		Primes d'émission	Actions propres	Sous-total	Réserves	Gains (pertes) latents, nets	Écarts de conversion	Sous-total	
	Nombre d'actions (en milliers)	Capital social								
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2009	1 228 859	6 759	8 059	(2)	14 816	13 333	(81)	(2 080)	11 172	25 988
Attribuable aux actionnaires de Vivendi SA	1 228 859	6 759	8 059	(2)	14 816	9 379	(55)	(2 123)	7 201	22 017
Attribuable aux actionnaires minoritaires des filiales	-	-	-	-	-	3 954	(26)	43	3 971	3 971
Apports par les / distributions aux actionnaires de Vivendi SA	7 629	42	61	-	103	(1 689)	-	-	(1 689)	(1 586)
Dividendes versés par Vivendi SA (1,40 euro par action)	-	-	-	-	-	(1 721)	-	-	(1 721)	(1 721)
Augmentation de capital liée aux plans de rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres de Vivendi SA	7 629	42	61	-	103	32	-	-	32	135
Dont plans d'épargne groupe Vivendi (29 juillet 2010)	7 141	39	59	-	98	-	-	-	-	98
Variation des parts d'intérêts de Vivendi SA dans ses filiales sans perte de contrôle	-	-	-	-	-	(170)	-	-	(170)	(170)
Dont rachat d'actions propres par Activision Blizzard	-	-	-	-	-	(199)	-	-	(199)	(199)
OPERATIONS ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES DE VIVENDI SA (A)	7 629	42	61	-	103	(1 859)	-	-	(1 859)	(1 756)
Apports par les / distributions aux actionnaires minoritaires des filiales	-	-	-	-	-	(512)	-	-	(512)	(512)
Dont dividendes distribués par les filiales aux actionnaires minoritaires	-	-	-	-	-	(512)	-	-	(512)	(512)
Variation des parts d'intérêts liées à la prise / perte de contrôle des filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation des parts d'intérêts sans prise / perte de contrôle des filiales	-	-	-	-	-	(240)	-	-	(240)	(240)
Dont rachat d'actions propres par Activision Blizzard	-	-	-	-	-	(273)	-	-	(273)	(273)
OPERATIONS ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES MINORITAIRES DES FILIALES (B)	-	-	-	-	-	(752)	-	-	(752)	(752)
Résultat net	-	-	-	-	-	2 814	-	-	2 814	2 814
Charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	(5)	75	1 474	1 544	1 544
RESULTAT GLOBAL (C)	-	-	-	-	-	2 809	75	1 474	4 358	4 358
VARIATIONS DE LA PÉRIODE (A+B+C)	7 629	42	61	-	103	198	75	1 474	1 747	1 850
Attribuable aux actionnaires de Vivendi SA	7 629	42	61	-	103	(224)	74	1 376	1 226	1 329
Attribuable aux actionnaires minoritaires des filiales	-	-	-	-	-	422	1	98	521	521
SITUATION AU 30 SEPTEMBRE 2010	1 236 488	6 801	8 120	(2)	14 919	13 531	(6)	(606)	12 919	27 838
Attribuable aux actionnaires de Vivendi SA	1 236 488	6 801	8 120	(2)	14 919	9 155	19	(747)	8 427	23 346
Attribuable aux actionnaires minoritaires des filiales	-	-	-	-	-	4 376	(25)	141	4 492	4 492

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers condensés.

Neuf premiers mois de l'exercice 2009 (non audité)

(en millions d'euros, sauf nombre d'actions)

	Capital					Réserves et autres				Capitaux propres
	Actions ordinaires		Primes d'émission	Actions propres	Sous-total	Réserves	Gains (pertes) latents, nets	Écarts de conversion	Sous-total	
	Nombre d'actions (en milliers)	Capital social								
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2008	1 170 197	6 436	7 406	(2)	13 840	14 576	(35)	(1 755)	12 786	26 626
Attribuable aux actionnaires de Vivendi SA	1 170 197	6 436	7 406	(2)	13 840	10 460	(17)	(1 768)	8 675	22 515
Attribuable aux actionnaires minoritaires des filiales	-	-	-	-	-	4 116	(18)	13	4 111	4 111
Apports par les / distributions aux actionnaires de Vivendi SA	58 619	323	654	-	977	(1 611)	-	-	(1 611)	(634)
Dividendes versés par Vivendi SA (1,40 euro par action)	53 185	293	611	-	904	(1 639)	-	-	(1 639)	(735)
Dont augmentation de capital sur la partie versée en actions versés en numéraire	53 185	293	611	-	904	(904)	-	-	(904)	-
	-	-	-	-	-	(735)	-	-	(735)	(735)
Augmentation de capital liée aux plans de rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres de Vivendi SA	5 434	30	43	-	73	28	-	-	28	101
Dont plans d'épargne groupe Vivendi (30 juillet 2009)	4 862	27	44	-	71	-	-	-	-	71
autres rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres	572	3	(1)	-	2	28	-	-	28	30
Variation des parts d'intérêts de Vivendi SA dans ses filiales sans perte de contrôle	-	-	-	-	-	(202)	-	-	(202)	(202)
Dont rachat d'actions propres par Activision Blizzard	-	-	-	-	-	(232)	-	-	(232)	(232)
OPERATIONS ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES DE VIVENDI SA (A)	58 619	323	654	-	977	(1 813)	-	-	(1 813)	(836)
Apports par les / distributions aux actionnaires minoritaires des filiales	-	-	-	-	-	(769)	-	-	(769)	(769)
Dont dividendes distribués par les filiales aux actionnaires minoritaires	-	-	-	-	-	(783)	-	-	(783)	(783)
Variation des parts d'intérêts liées à la prise / perte de contrôle des filiales	-	-	-	-	-	254	-	-	254	254
Dont écart d'acquisition des actionnaires minoritaires de Sotelma	-	-	-	-	-	269	-	-	269	269
Variation des parts d'intérêts sans prise / perte de contrôle des filiales	-	-	-	-	-	(316)	-	-	(316)	(316)
Dont rachat d'actions propres par Activision Blizzard	-	-	-	-	-	(374)	-	-	(374)	(374)
OPERATIONS ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES MINORITAIRES DES FILIALES (B)	-	-	-	-	-	(831)	-	-	(831)	(831)
Résultat net	-	-	-	-	-	2 925	-	-	2 925	2 925
Charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	(26)	(57)	(675)	(758)	(758)
RESULTAT GLOBAL (C)	-	-	-	-	-	2 899	(57)	(675)	2 167	2 167
VARIATIONS DE LA PÉRIODE (A+B+C)	58 619	323	654	-	977	255	(57)	(675)	(477)	500
Attribuable aux actionnaires de Vivendi SA	58 619	323	654	-	977	(51)	(45)	(665)	(761)	216
Attribuable aux actionnaires minoritaires des filiales	-	-	-	-	-	306	(12)	(10)	284	284
SITUATION AU 30 SEPTEMBRE 2009	1 228 816	6 759	8 060	(2)	14 817	14 831	(92)	(2 430)	12 309	27 126
Attribuable aux actionnaires de Vivendi SA	1 228 816	6 759	8 060	(2)	14 817	10 409	(62)	(2 433)	7 914	22 731
Attribuable aux actionnaires minoritaires des filiales	-	-	-	-	-	4 422	(30)	3	4 395	4 395

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers condensés.

Exercice 2009

(en millions d'euros, sauf nombre d'actions)

	Capital					Réserves et autres				Capitaux propres
	Actions ordinaires					Réserves	Gains (pertes) latents, nets	Écarts de conversion	Sous-total	
	Nombre d'actions (en milliers)	Capital social	Primes d'émission	Actions propres	Sous-total					
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2008	1 170 197	6 436	7 406	(2)	13 840	14 576	(35)	(1 755)	12 786	26 626
Attribuable aux actionnaires de Vivendi SA	1 170 197	6 436	7 406	(2)	13 840	10 460	(17)	(1 768)	8 675	22 515
Attribuable aux actionnaires minoritaires des filiales	-	-	-	-	-	4 116	(18)	13	4 111	4 111
Apports par les / distributions aux actionnaires de Vivendi SA	58 662	323	653	-	976	(1 604)	-	-	(1 604)	(628)
Dividendes versés par Vivendi SA (1,40 euro par action)	53 185	293	611	-	904	(1 639)	-	-	(1 639)	(735)
Dont augmentation de capital sur la partie versée en actions versés en numéraire	53 185	293	611	-	904	(904)	-	-	(904)	-
Augmentation de capital liée aux plans de rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres de Vivendi SA	-	-	-	-	-	(735)	-	-	(735)	(735)
Dont plans d'épargne groupe Vivendi (30 juillet 2009)	5 477	30	42	-	72	35	-	-	35	107
Variation des parts d'intérêts de Vivendi SA dans ses filiales sans perte de contrôle	4 862	27	44	-	71	-	-	-	-	71
Dont rachat d'actions propres par Activision Blizzard	-	-	-	-	-	(277)	-	-	(277)	(277)
OPERATIONS ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES DE VIVENDI SA (A)	58 662	323	653	-	976	(1 881)	-	-	(1 881)	(905)
Apports par les / distributions aux actionnaires minoritaires des filiales	-	-	-	-	-	(1 210)	-	-	(1 210)	(1 210)
Dont dividendes distribués par les filiales aux actionnaires minoritaires	-	-	-	-	-	(1 225)	-	-	(1 225)	(1 225)
Variation des parts d'intérêts liées à la prise / perte de contrôle des filiales	-	-	-	-	-	190	-	-	190	190
Dont écart d'acquisition des actionnaires minoritaires de Sotelma	-	-	-	-	-	206	-	-	206	206
Variation des parts d'intérêts sans prise / perte de contrôle des filiales	-	-	-	-	-	(395)	-	-	(395)	(395)
Dont rachat d'actions propres par Activision Blizzard	-	-	-	-	-	(482)	-	-	(482)	(482)
OPERATIONS ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES MINORITAIRES DES FILIALES (B)	-	-	-	-	-	(1 415)	-	-	(1 415)	(1 415)
Résultat net	-	-	-	-	-	2 086	-	-	2 086	2 086
Charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	(33)	(46)	(325)	(404)	(404)
RESULTAT GLOBAL (C)	-	-	-	-	-	2 053	(46)	(325)	1 682	1 682
VARIATIONS DE LA PÉRIODE (A+B+C)	58 662	323	653	-	976	(1 243)	(46)	(325)	(1 614)	(638)
Attribuable aux actionnaires de Vivendi SA	58 662	323	653	-	976	(1 081)	(38)	(355)	(1 474)	(498)
Attribuable aux actionnaires minoritaires des filiales	-	-	-	-	-	(162)	(8)	30	(140)	(140)
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2009	1 228 859	6 759	8 059	(2)	14 816	13 333 (a)	(81)	(2 080)	11 172	25 988
Attribuable aux actionnaires de Vivendi SA	1 228 859	6 759	8 059	(2)	14 816	9 379	(55)	(2 123)	7 201	22 017
Attribuable aux actionnaires minoritaires des filiales	-	-	-	-	-	3 954	(26)	43	3 971	3 971

a. Les réserves sont essentiellement constituées du cumul des résultats des exercices antérieurs non distribués et du résultat global de l'exercice 2009.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers condensés.

Notes annexes aux états financiers condensés

Réuni au siège social le 15 novembre 2010, le Directoire a arrêté le rapport financier et les états financiers condensés non audités des neuf premiers mois de l'exercice 2010.

Les états financiers condensés non audités des neuf premiers mois de l'exercice 2010 se lisent en complément des états financiers consolidés audités de l'exercice clos le 31 décembre 2009 tels qu'ils figurent dans le Rapport annuel - Document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 17 mars 2010 sous le numéro D.10-0118 (« Document de référence 2009 », pages 176 et suivantes) et des états financiers condensés non audités du premier semestre clos le 30 juin 2010.

Note 1 Principes comptables et méthodes d'évaluation

1.1 Comptes intermédiaires

Les comptes condensés intermédiaires des neuf premiers mois de l'exercice 2010 sont présentés et ont été préparés sur la base des dispositions de la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire », telle qu'adoptée dans l'Union Européenne (UE) et publiée par l'IASB (International Accounting Standards Board). Ainsi, Vivendi a appliqué les mêmes méthodes comptables que dans ses états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009 (se référer notamment à la note 1 « Principes comptables et méthodes d'évaluation » de ces états financiers, pages 187 et suivantes du Document de référence 2009) et les dispositions suivantes ont été retenues :

- Le calcul de l'impôt de la période est le résultat du produit du taux effectif annuel d'impôt estimé, appliqué au résultat comptable de la période avant impôt. L'estimation du taux effectif annuel d'impôt prend notamment en considération la reconnaissance prévue sur l'exercice des actifs d'impôt différé précédemment non reconnus.
- Les charges comptabilisées sur la période au titre des rémunérations en actions, des avantages au personnel et de la participation des salariés correspondent au prorata des charges estimées de l'année, éventuellement retraité des événements non récurrents intervenus sur la période.

1.2 Nouvelles normes et interprétations IFRS applicables à compter du 1^{er} janvier 2010

Les nouvelles normes et interprétations IFRS applicables à compter du 1^{er} janvier 2010, décrites dans la note 1.5 « Nouvelles normes IFRS et interprétations IFRIC publiées mais non encore entrées en vigueur » de l'annexe aux états financiers consolidés audités de l'exercice clos le 31 décembre 2009 (page 205 du Document de référence 2009), qui trouvent à s'appliquer à compter des neuf premiers mois de l'exercice 2010, n'ont pas eu d'incidence matérielle sur les comptes de Vivendi.

En outre et pour mémoire, lors de la publication de ses états financiers condensés semestriels au 30 juin 2009, Vivendi a choisi d'appliquer par anticipation, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2009, les normes révisées IFRS 3 – Regroupements d'entreprises, et IAS 27 – Etats financiers consolidés et individuels, dont les incidences sont décrites dans la note 1 de l'annexe aux états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009 – pages 187 et suivantes du Document de référence 2009.

Note 2 Information sectorielle

L'activité du groupe Vivendi s'articule autour de six métiers au cœur des univers des contenus, des plate-formes et des réseaux interactifs : Activision Blizzard, Universal Music Group, SFR, Groupe Maroc Telecom (qui consolide Sotelma depuis le 1^{er} août 2009), GVT (consolidé depuis le 13 novembre 2009) et Groupe Canal+.

Comptes de résultat

3e trimestre clos le 30 septembre 2010

(en millions d'euros)

	Activision Blizzard	Universal Music Group	SFR	Groupe Maroc Telecom	GVT	Groupe Canal+	Holding & Corporate	Activités non stratégiques et autres	Eliminations	Total Vivendi
Chiffre d'affaires réalisé avec des tiers	577	1 024	3 128	734	288	1 131	-	5	-	6 887
Chiffre d'affaires réalisé avec d'autres secteurs opérationnels	-	3	3	10	-	6	-	1	(23)	-
Chiffre d'affaires	577	1 027	3 131	744	288	1 137	-	6	(23)	6 887
Charges d'exploitation hors amortissements et dépréciations des immobilisations et hors charges relatives aux rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres	(439)	(917)	(2 135)	(293)	(166)	(815)	(19)	(14)	23	(4 775)
Charges relatives aux stock-options et autres rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres	(24)	(5)	(3)	(1)	-	(2)	(4)	-	-	(39)
EBITDA	114	105	993	450	122	320	(23)	(8)	-	2 073
Coûts de restructuration	-	(9)	(10)	-	-	-	(1)	-	-	(20)
Résultat de cession d'actifs corporels et incorporels	1	-	3	-	-	-	-	-	-	4
Autres éléments opérationnels non récurrents	-	-	-	-	(1)	-	2	2	-	3
Amortissements d'immobilisations corporelles	(14)	(11)	(222)	(82)	(40)	(33)	-	-	-	(402)
Amortissements d'immobilisations incorporelles hors ceux liés aux regroupements d'entreprises	(35)	-	(150)	(22)	(10)	(13)	-	(1)	-	(231)
Résultat opérationnel ajusté (EBITA)	66	85	614	346	71	274	(22)	(7)	-	1 427
Amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	(16)	(76)	(24)	(10)	(15)	(8)	-	-	-	(149)
Dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat opérationnel (EBIT)	50	9	590	336	56	266	(22)	(7)	-	1 278
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence										64
Coût du financement										(130)
Produits perçus des investissements financiers										1
Autres charges et produits financiers										(235)
Impôt sur les résultats										(250)
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession										-
Résultat net										728
<i>Dont</i>										
Résultat net, part du groupe										372
Intérêts minoritaires										356

3e trimestre clos le 30 septembre 2009

(en millions d'euros)

	Activision Blizzard	Universal Music Group	SFR	Groupe Maroc Telecom	Groupe Canal+	Holding & Corporate	Activités non stratégiques et autres	Eliminations	Total Vivendi
Chiffre d'affaires réalisé avec des tiers	493	967	3 094	684	1 108	-	1	-	6 347
Chiffre d'affaires réalisé avec d'autres secteurs opérationnels	-	2	(4)	10	2	-	1	(11)	-
Chiffre d'affaires	493	969	3 090	694	1 110	-	2	(11)	6 347
Charges d'exploitation hors amortissements et dépréciations des immobilisations et hors charges relatives aux rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres	(396)	(885)	(2 043)	(275)	(778)	(16)	(9)	11	(4 391)
Charges relatives aux stock-options et autres rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres	(31)	(4)	(3)	(1)	-	(9)	-	-	(48)
EBITDA	66	80	1 044	418	332	(25)	(7)	-	1 908
Coûts de restructuration	2	(12)	(4)	-	-	-	-	-	(14)
Résultat de cession d'actifs corporels et incorporels	-	-	7	3	(1)	-	-	-	9
Autres éléments opérationnels non récurrents	-	-	-	-	-	(3)	-	-	(3)
Amortissements d'immobilisations corporelles	(13)	(10)	(202)	(80)	(32)	-	(1)	-	(338)
Amortissements d'immobilisations incorporelles hors ceux liés aux regroupements d'entreprises	(22)	-	(155)	(22)	(17)	-	-	-	(216)
Résultat opérationnel ajusté (EBITA)	33	58	690	319	282	(28)	(8)	-	1 346
Amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	(26)	(71)	(24)	(7)	(7)	-	-	-	(135)
Dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat opérationnel (EBIT)	7	(13)	666	312	275	(28)	(8)	-	1 211
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence									47
Coût du financement									(116)
Produits perçus des investissements financiers									2
Autres charges et produits financiers									(30)
Impôt sur les résultats									(152)
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession									-
Résultat net									962
<i>Dont</i>									
Résultat net, part du groupe									600
Intérêts minoritaires									362

Sur neuf mois au 30 septembre 2010

(en millions d'euros)

	Activision Blizzard	Universal Music Group	SFR	Groupe Maroc Telecom	GVT	Groupe Canal+	Holding & Corporate	Activités non stratégiques et autres	Eliminations	Total Vivendi
Chiffre d'affaires réalisé avec des tiers	2 280	2 919	9 374	2 096	732	3 453	-	15	-	20 869
Chiffre d'affaires réalisé avec d'autres secteurs opérationnels	-	8	5	30	-	11	-	3	(57)	-
Chiffre d'affaires	2 280	2 927	9 379	2 126	732	3 464	-	18	(57)	20 869
Charges d'exploitation hors amortissements et dépréciations des immobilisations et hors charges relatives aux rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres	(1 381)	(2 615)	(6 257)	(870)	(425)	(2 551)	(85)	(41)	57	(14 168)
Charges relatives aux stock-options et autres rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres	(67)	(7)	(15)	(2)	(1)	(7)	(5)	(1)	-	(105)
EBITDA	832	305	3 107	1 254	306	906	(90)	(24)	-	6 596
Coûts de restructuration	(3)	(31)	(20)	-	-	-	(2)	-	-	(56)
Résultat de cession d'actifs corporels et incorporels	-	-	(7)	(3)	-	-	-	-	-	(10)
Autres éléments opérationnels non récurrents	-	-	-	(1)	-	-	5	1	-	5
Amortissements d'immobilisations corporelles	(36)	(30)	(676)	(239)	(123)	(102)	-	(1)	-	(1 207)
Amortissements d'immobilisations incorporelles hors ceux liés aux regroupements d'entreprises	(107)	-	(422)	(69)	(14)	(44)	-	(2)	-	(658)
Résultat opérationnel ajusté (EBITA)	686	244	1 982	942	169	760	(87)	(26)	-	4 670
Amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	(36)	(223)	(73)	(22)	(43)	(24)	-	-	-	(421)
Dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	-	(8)	-	-	-	-	-	-	-	(8)
Résultat opérationnel (EBIT)	650	13	1 909	920	126	736	(87)	(26)	-	4 241
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence										139
Coût du financement										(375)
Produits perçus des investissements financiers										5
Autres charges et produits financiers										(348)
Impôt sur les résultats										(848)
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession										-
Résultat net										2 814
<i>Dont</i>										
Résultat net, part du groupe										1 639
Intérêts minoritaires										1 175

Sur neuf mois au 30 septembre 2009

(en millions d'euros)	Activision Blizzard	Universal Music Group	SFR	Groupe Maroc Telecom	Groupe Canal+	Holding & Corporate	Activités non stratégiques et autres	Eliminations	Total Vivendi
Chiffre d'affaires réalisé avec des tiers	1 986	2 969	9 229	1 975	3 362	-	4	-	19 525
Chiffre d'affaires réalisé avec d'autres secteurs opérationnels	-	9	1	24	6	-	1	(41)	-
Chiffre d'affaires	1 986	2 978	9 230	1 999	3 368	-	5	(41)	19 525
Charges d'exploitation hors amortissements et dépréciations des immobilisations et hors charges relatives aux rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres	(1 367)	(2 635)	(6 185)	(810)	(2 465)	(80)	(22)	41	(13 523)
Charges relatives aux stock-options et autres rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres	(78)	-	(18)	(2)	(6)	(8)	-	-	(112)
EBITDA	541	343	3 027	1 187	897	(88)	(17)	-	5 890
Coûts de restructuration	(12)	(49)	(7)	-	-	(2)	-	-	(70)
Résultat de cession d'actifs corporels et incorporels	-	8	-	3	(4)	-	-	-	7
Autres éléments opérationnels non récurrents	-	-	-	(3)	-	35	-	-	32
Amortissements d'immobilisations corporelles	(43)	(33)	(604)	(211)	(85)	(1)	(1)	-	(978)
Amortissements d'immobilisations incorporelles hors ceux liés aux regroupements d'entreprises	(80)	-	(430)	(71)	(54)	-	(1)	-	(636)
Résultat opérationnel ajusté (EBITA)	406	269	1 986	905	754	(56)	(19)	-	4 245
Amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	(92)	(219)	(73)	(18)	(22)	-	-	-	(424)
Dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat opérationnel (EBIT)	314	50	1 913	887	732	(56)	(19)	-	3 821
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence									118
Coût du financement									(336)
Produits perçus des investissements financiers									5
Autres charges et produits financiers									(116)
Impôt sur les résultats									(567)
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession									-
Résultat net									2 925
<i>Dont</i>									
Résultat net, part du groupe									1 788
Intérêts minoritaires									1 137

Au 30 septembre 2010, la quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence comprend principalement la quote-part dans le résultat net de NBC Universal pour 67 millions d'euros au troisième trimestre 2010 (contre 55 millions d'euros au troisième trimestre 2009) et 145 millions d'euros pour les neuf premiers mois de l'exercice 2010 (contre 127 millions d'euros pour les neuf premiers mois de l'exercice 2009). Cette participation est classée dans le secteur opérationnel Holding & Corporate (se reporter à la note 7).

Note 3 Charges et produits des activités financières

Coût du financement

(en millions d'euros)	3e trimestres clos le 30 septembre		Sur neuf mois au 30 septembre		Exercice clos le 31 décembre 2009
	2010	2009	2010	2009	
Charges d'intérêts sur les emprunts	135	123	396	366	486
Produits d'intérêts de la trésorerie	(5)	(7)	(21)	(30)	(28)
Coût du financement	130	116	375	336	458
<i>Primes liées au remboursement par anticipation d'emprunts et frais d'émission ou d'annulation des lignes de crédit</i>	2	4	8	11	14
	132	120	383	347	472

Autres charges et produits financiers

(en millions d'euros)	3e trimestres clos le 30 septembre		Sur neuf mois au 30 septembre		Exercice clos le 31 décembre 2009
	2010	2009	2010	2009	
Plus-value de cession d'activités	-	20	3	23	23
Moins-value de cession d'activités	-	(24)	(8)	(27)	(26)
Plus-value de cession d'investissements financiers	11	-	14	15	72
<i>Dont profit de consolidation lié à la dilution de 49,9 % d'UMG dans Vevo</i>	-	-	-	-	56
Moins-value de cession d'investissements financiers	(232)	1	(232)	(12)	(13)
<i>Dont moins-value de cession de 7,66 % de NBC Universal (a)</i>	(232)	-	(232)	-	-
Dépréciation de la participation minoritaire dans NBC Universal	-	-	-	-	(82)
Provision constatée au titre de la securities class action aux Etats-Unis	-	-	-	-	(550)
Composante financière du coût des régimes d'avantages au personnel	(7)	(5)	(20)	(17)	(25)
Primes liées au remboursement par anticipation d'emprunts et frais d'émission ou d'annulation des lignes de crédit	(2)	(4)	(8)	(11)	(14)
Variation de valeur des instruments dérivés	1	(6)	(17)	(14)	(13)
Effet de désactualisation des actifs et des passifs	(7)	(6)	(24)	(41)	(56)
Autres	1	(6)	(56)	(32)	(111)
Autres charges et produits financiers	(235)	(30)	(348)	(116)	(795)

- a. Correspond à la moins-value réalisée lors de la cession de 7,66 % de NBC Universal intervenue fin septembre 2010 dans le cadre de la première étape de l'accord de cession de la participation de 20 % dans NBC Universal, conclu avec General Electric en décembre 2009. Cette moins-value comprend notamment -281 millions d'euros de réserves de conversion reclassées en résultat, correspondant à une perte de change qui reflète essentiellement la dépréciation du dollar depuis le 1^{er} janvier 2004. Se reporter à la note 7.

Note 4 Impôt

(en millions d'euros)	3e trimestres clos le 30 septembre		Sur neuf mois au 30 septembre		Exercice clos le 31 décembre 2009
	2010	2009	2010	2009	
(Charge)/produit d'impôt					
Incidence du régime du bénéfice mondial consolidé	146 (a)	132	438 (a)	397	473
Autres composantes de l'impôt	(396)	(284)	(1 286)	(964)	(1 148) (b)
Impôt sur les résultats	(250)	(152)	(848)	(567)	(675)

- a. Correspond respectivement à 25 % et 75 % de l'économie d'impôt attendue au titre de l'exercice 2011.
- b. Dont -750 millions d'euros liés à l'utilisation des déficits ordinaires antérieurs reportés par Neuf Cegetel.

Note 5 Réconciliation du résultat net, part du groupe au résultat net ajusté

(en millions d'euros)	Note	3e trimestres clos le 30 septembre		Sur neuf mois au 30 septembre		Exercice clos le 31 décembre 2009	
		2010	2009	2010	2009	2009	
Résultat net, part du groupe (a)		372	600	1 639	1 788	830	
<i>Ajustements</i>							
Amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises		149	135	421	424	634	
Dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises (a)		-	-	8	-	920	
Autres charges et produits financiers (a)	3	235	30	348	116	795	
Variation de l'actif d'impôt différé lié au bénéfice mondial consolidé		(20)	(79)	(60)	(237)	(292)	
Eléments non récurrents de l'impôt		27 (b)	130 (c)	85 (b)	519 (c)	572 (d)	
Impôt sur les ajustements		(50)	(59)	(153)	(163)	(352)	
Intérêts minoritaires sur les ajustements		(25)	(112)	(74)	(335)	(522)	
Résultat net ajusté		688	645	2 214	2 112	2 585	

- Tels que présentés au compte de résultat condensé.
- Correspond à hauteur de respectivement 20 millions d'euros sur le troisième trimestre 2010 et 62 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2010 à l'élimination du reversement de l'actif d'impôt différé lié à l'utilisation par SFR du solde des déficits ordinaires antérieurs de Neuf Cegetel.
- Correspond à hauteur de respectivement 213 millions d'euros sur le troisième trimestre 2009 et 602 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2009 à l'élimination du reversement de l'actif d'impôt différé lié à l'utilisation par SFR du solde des déficits ordinaires antérieurs de Neuf Cegetel.
- Correspond à l'élimination du reversement de l'actif d'impôt différé lié à l'utilisation par SFR des déficits ordinaires antérieurs de Neuf Cegetel (420 millions d'euros pour la quote-part du groupe et 330 millions d'euros pour celle de l'actionnaire minoritaire de SFR).

Note 6 Résultat par action

	3e trimestres clos le 30 septembre				Sur neuf mois au 30 septembre				Exercice clos le 31 décembre 2009	
	2010		2009		2010		2009		2009	
	De base	Dilué	De base	Dilué	De base	Dilué	De base	Dilué	De base	Dilué
Résultat (en millions d'euros)										
Résultat net, part du groupe	372	372 (a)	600	600 (a)	1 639	1 636 (a)	1 788	1 783 (a)	830	829 (a)
Résultat net ajusté	688	688 (a)	645	645 (a)	2 214	2 210 (a)	2 112	2 106 (a)	2 585	2 581 (a)
Nombre d'actions (en millions)										
Nombre d'actions moyen pondéré en circulation (b)	1 234,2	1 234,2	1 227,2	1 227,2	1 230,7	1 230,7	1 194,6	1 194,6	1 203,2	1 203,2
Effet dilutif potentiel lié aux rémunérations payées en actions	-	2,1	-	1,6	-	2,2	-	1,7	-	1,8
Nombre d'actions moyen pondéré ajusté	1 234,2	1 236,3	1 227,2	1 228,8	1 230,7	1 232,9	1 194,6	1 196,3	1 203,2	1 205,0
Résultat par action (en euros)										
Résultat net, part du groupe par action	0,30	0,30	0,49	0,49	1,33	1,33	1,50	1,49	0,69	0,69
Résultat net ajusté par action	0,56	0,56	0,52	0,52	1,80	1,79	1,77	1,76	2,15	2,14

Le résultat net des activités cédées ou en cours de cession est nul sur les périodes présentées. Le résultat net des activités, part du groupe correspond ainsi au résultat net, part du groupe.

- Comprend l'effet dilutif potentiel des plans de stock-option et des plans d'attribution gratuite d'actions Activision Blizzard.
- Net des titres d'autocontrôle (79 564 titres au 30 septembre 2010).

Note 7 Titres mis en équivalence

(en millions d'euros)	Pourcentage de contrôle		Valeur des sociétés mises en équivalence	
	30 septembre 2010	31 décembre 2009	30 septembre 2010	31 décembre 2009
NBC Universal (a)	12,34%	20,00%	2 788	4 033
Autres	na*	na*	128	113
			2 916	4 146

na* : non applicable.

Variation des titres mis en équivalence

(en millions d'euros)	Valeur au 31 décembre 2009	Mouvements de périmètre	Quote-part dans le résultat net de la période	Dividendes perçus	Variation des écarts de conversion et autres	Valeur au 30 septembre 2010
NBC Universal (a)	4 033	(1 629)	145	(188)	427	2 788
Autres	113	10	(6)	(1)	12	128
	4 146	(1 619)	139	(189)	439	2 916

a. Le 3 décembre 2009, concomitamment à l'accord entre General Electric (GE) et Comcast Corporation (Comcast) concernant NBC Universal, Vivendi et GE ont signé un accord (Accord de 2009) réglant les modalités de sortie définitive de Vivendi de NBC Universal, amendant ainsi les accords de mai 2004 constitutifs de NBC Universal. L'Accord de 2009 a ensuite été amendé en septembre 2010. Les principaux points de l'accord modifié sont les suivants :

- Vivendi cèdera à GE l'intégralité de ses 20 % dans NBC Universal, sous réserve que l'opération entre GE et Comcast aboutisse, et ne sera pas actionnaire du nouvel ensemble issu du rapprochement entre NBC Universal et les activités de contenus de Comcast. La valeur attribuée à cette participation de 20 % s'élève à 5,8 milliards de dollars.
- Si l'opération entre GE et Comcast n'était pas finalisée avant le 26 septembre 2010, Vivendi devait céder à cette date, ce qu'il a fait, 7,66 % de NBC Universal à GE pour 2 milliards de dollars. Le solde de la participation de Vivendi, soit 12,34 % de NBC Universal, sera cédé lors de la clôture de la transaction entre GE et Comcast, le cas échéant, pour un montant égal à la différence entre le montant déjà payé et 5,8 milliards de dollars (incluant un versement complémentaire de 222 millions de dollars au titre de la participation de 7,66 % de NBC Universal cédée en septembre 2010).
- Vivendi continuera à recevoir des dividendes trimestriels de NBC Universal au prorata de sa participation, sous réserve de leur approbation par le conseil d'administration de NBC Universal. Pour une période se terminant au plus tard le 26 septembre 2010 ou à la date de l'annonce de la non-réalisation de l'opération entre GE et Comcast, si les dividendes sont inférieurs à un certain montant, GE effectuera des paiements complémentaires à Vivendi pour la différence. Si NBC Universal et GE versent collectivement des dividendes supérieurs au montant convenu dans l'Accord de 2009, la différence sera déduite du montant final qui sera versé à Vivendi pour l'acquisition de sa participation résiduelle de 12,34 %.
- En outre, si l'opération entre GE et Comcast n'aboutit pas, Vivendi aura le droit de demander la mise en bourse de sa participation résiduelle de 12,34 % du capital de NBC Universal selon un calendrier accéléré (se reporter à la note 8), en sus de son droit actuel de liquidité exerçable chaque mois de novembre.

Le traitement comptable de la cession de 7,66 % de NBC Universal par Vivendi intervenue le 26 septembre 2010 s'établit comme suit :

- Bien que la participation de Vivendi dans NBC Universal ait été ramenée à 12,34 % suite à la cession de 7,66 % de NBC Universal dans le cadre de la première étape de l'accord de cession de la participation de 20 % dans NBC Universal, conclu avec GE en décembre 2009, l'accord conclu avec GE maintient inchangés les droits de Vivendi dans la gouvernance de NBC Universal (y compris concernant la proportion de sièges au conseil d'administration), jusqu'à ce que la participation de Vivendi dans NBC Universal soit inférieure à 10 %. Ainsi, au 30 septembre 2010, Vivendi continue d'exercer une influence notable sur NBC Universal et comptabilise sa participation de 12,34 % dans NBC Universal par mise en équivalence.
- La cession de 7,66 % de NBC Universal a généré une moins-value de 232 millions d'euros dans les comptes de Vivendi. Cette moins-value est principalement constituée de réserves de conversion reclassées en résultat à hauteur de 281 millions d'euros, correspondant à une perte de change qui reflète essentiellement la dépréciation du dollar depuis le 1^{er} janvier 2004. Au 30 septembre 2010, le solde des écarts de conversion représente une perte de change latente de 451 millions d'euros, qui sera reclassée en résultat lors de la cession de la participation résiduelle de 12,34 % de NBC Universal.
- Par ailleurs, la participation de Vivendi dans NBC Universal fait l'objet d'une couverture du risque de change, sous forme de ventes à terme de dollars, pour un montant notionnel cumulé s'élevant à 5 325 millions de dollars au 15 novembre 2010 (dont 2 000 millions de dollars ont été dénoués le 26 septembre 2010 et 1 200 millions de dollars ont été mis en place après le 30 septembre 2010). Au plan comptable, ces ventes à terme de dollars sont qualifiées de couverture de l'investissement net dans NBC Universal. Les ventes à terme dénouées le 26 septembre 2010 pour un montant de 2 000 millions de dollars ont représenté une contre-valeur de 1 425 millions d'euros.

Note 8 Engagements

La présente note se lit en complément des informations relatives aux engagements donnés et reçus et aux actifs et passifs éventuels au 31 décembre 2009, tels que décrits dans la note 26 de l'annexe aux états financiers consolidés audités de l'exercice clos le 31 décembre 2009 (pages 276 et suivantes du Document de référence 2009). Les principaux engagements contractés/amendés au cours des neuf premiers mois de l'exercice 2010 sont décrits ci-après :

8.1 NBC Universal

Dans le cadre du rapprochement entre NBC et VUE en mai 2004, Vivendi a reçu certains droits de liquidité. Ces accords ont été réaménagés en décembre 2006. Ensuite, en décembre 2009, de nouvelles modifications ont été apportées aux droits de liquidité de Vivendi (Accord de 2009), en rapport avec l'accord entre General Electric (GE) et Comcast Corporation en vue de former une joint-venture détenant NBC Universal et certains actifs de Comcast (Opération Comcast). L'Accord de 2009 a ensuite été amendé en septembre 2010. Au titre de l'Accord de 2009, Vivendi a accepté de céder l'intégralité de sa participation de 20 % dans NBC Universal à GE pour 5,8 milliards de dollars en deux étapes, la deuxième étape étant conditionnée à la réalisation de l'Opération Comcast. Le 26 septembre 2010, Vivendi a cédé à GE 7,66 % de NBC Universal pour 2 milliards de dollars. Le solde de la participation de Vivendi, soit 12,34 % de NBC Universal, sera cédé lors de la clôture de la transaction entre GE et Comcast, pour un montant égal à la différence entre le montant déjà payé et 5,8 milliards de dollars (incluant un versement complémentaire de 222 millions de dollars au titre de la participation de 7,66 % de NBC Universal cédée en septembre 2010).

En plus des droits de cession à GE inclus dans l'Accord de 2009, Vivendi dispose de la faculté de céder sa participation dans NBC Universal selon des mécanismes prévoyant des conditions de sortie à la valeur de marché s'il est mis fin à l'accord entre GE et Comcast régissant l'Opération Comcast. Vivendi peut notifier à GE son intention de céder ses titres NBC Universal sur le marché à hauteur d'un montant maximum de 4 milliards de dollars dans les 15 jours suivants le plus tard l'annonce de la non réalisation de l'Opération Comcast ou le 1^{er} janvier 2011 (le Droit Spécial) et de nouveau entre le 15 novembre et le 10 décembre de chaque année entre 2011 et 2016 (le Droit Annuel). Cette procédure pourrait aboutir à la mise en œuvre d'une offre publique de vente d'une partie de la participation de Vivendi dans NBC Universal, dans les 5 mois suivant la notification (si Vivendi exerce le Droit Spécial) ou l'année suivant la notification (si Vivendi exerce le Droit Annuel). GE bénéficiera d'un droit de préemption sur tous les titres que Vivendi souhaitera céder sur le marché. Sous certaines conditions, si Vivendi exerce son droit de céder ses titres sur le marché, le groupe pourra exercer une option de vente auprès de GE.

Enfin, entre le 11 mai 2011 et le 11 mai 2017, GE pourra exercer une option d'achat, soit sur (i) tous les titres NBC Universal détenus par Vivendi soit (ii) pour l'équivalent de 4 milliards de dollars en titres NBC Universal détenus par Vivendi. Dans les deux cas, ces titres seront valorisés à la valeur la plus élevée entre leur valeur de marché au moment de l'exercice de l'option et leur valeur lors de l'opération NBC Universal intervenue en mai 2004 (soit 8,3 milliards de dollars pour toutes les actions détenues par Vivendi), indexée sur l'indice des prix à la consommation aux Etats-Unis à compter de mai 2009. Si GE exerce son option d'achat sur un montant de 4 milliards de dollars ne représentant qu'une partie des titres NBC Universal détenus par Vivendi, il devra acquérir le solde des titres détenus par Vivendi sur une période de douze mois, à compter de la date d'exercice par GE de son option d'achat.

Vivendi continuera à recevoir des dividendes trimestriels de NBC Universal au prorata de sa participation, sous réserve de leur approbation par le conseil d'administration de NBC Universal. Dans le cadre de l'Accord de 2009, pour une période se terminant au plus tard le 26 septembre 2010 ou à la date de l'annonce de la non-réalisation de l'Opération Comcast, si les dividendes sont inférieurs à un certain montant, GE effectuera des paiements complémentaires à Vivendi pour la différence. Si NBC Universal et GE versent collectivement des dividendes supérieurs au montant convenu dans l'Accord de 2009, la différence sera déduite du montant final qui sera versé à Vivendi pour l'acquisition de sa participation résiduelle de 12,34 %.

8.2 Autres engagements contractés dans le cadre de l'activité courante

SFR - Engagement de couverture 3G

Pour mémoire, en date du 30 novembre 2009, l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (Arcep) a mis en demeure SFR de respecter, au plus tard le 31 décembre 2013, ses obligations de déploiement de réseaux UMTS dans le calendrier suivant :

- couverture de 84 % de la population métropolitaine au 30 juin 2010 ;
- couverture de 88 % de la population métropolitaine au 31 décembre 2010 ;
- couverture de 98 % de la population métropolitaine au 31 décembre 2011 ;
- couverture de 99,3 % de la population métropolitaine au 31 décembre 2013.

Au 30 juin 2010, avec 87 % de la population française couverte en 3G/3G+, SFR remplissait et dépassait les obligations de couverture en 3G fixées par l'Arcep pour cette date.

SFR - Contrat de partenariat public-privé GSM-R

Le 18 février 2010, un groupement constitué avec SFR, Vinci et AXA (à hauteur de 30 % chacune) et TDF (10 %) a signé avec Réseau Ferré de France le contrat de partenariat public-privé GSM-R. Ce contrat, d'une durée de 15 ans et d'un montant global d'un milliard d'euros, consiste à assurer le financement, la construction, l'exploitation et la maintenance d'un réseau de télécommunication numérique qui permettra d'assurer les communications (voix et données) entre les trains et les équipes de régulation au sol en mode conférence. Il sera déployé progressivement jusqu'en 2015 sur 14 000 km de lignes ferroviaires traditionnelles et à grande vitesse en France.

Le groupe n'a pas contracté d'autre engagement significatif au cours des neuf premiers mois de l'exercice 2010 dans le cadre de l'activité courante.

8.3 Engagements d'achats et de cessions de titres

Finalisation de l'acquisition de 100 % de GVT (Holding) S.A. au Brésil

Se reporter à la section 1.1.1 du rapport financier.

Canal+ France

Se reporter à la section 1.1.2 du rapport financier.

Note 9 Litiges

Dans le cours normal de ses activités, Vivendi est mis en cause dans un certain nombre de procédures judiciaires, gouvernementales, arbitrales et administratives.

La description des litiges dans lesquels Vivendi ou des sociétés de son groupe sont parties (demandeur ou défendeur) est présentée dans la note 27 de l'annexe aux états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009 figurant dans le Document de référence 2009 (pages 284 et suivantes). Les paragraphes suivants constituent une mise à jour au 15 novembre 2010, date de la réunion du Directoire arrêtant les comptes des neuf premiers mois de l'exercice 2010.

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autre litige, arbitrage, procédure gouvernementale ou judiciaire ou fait exceptionnel (y compris toute procédure, dont l'émetteur a connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé) susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la société et du groupe, autres que ceux décrits ci-dessous.

Instruction du Pôle financier du Parquet de Paris

Le 23 janvier 2009, le Procureur de la République a transmis au juge d'instruction et aux parties civiles un réquisitoire définitif de non-lieu sur l'ensemble des faits reprochés, qui remontent aux années 2000-2002. Le 16 octobre 2009, le juge Jean-Marie d'Huy a ordonné un renvoi de toutes les parties devant le Tribunal correctionnel. Vivendi s'est constitué partie civile dans cette affaire.

Le procès s'est tenu du 2 au 25 juin 2010 devant la 11^{ème} Chambre correctionnelle du Tribunal de Grande Instance de Paris. Le procureur a demandé la relaxe de tous les prévenus. Le jugement sera rendu le 19 novembre 2010.

Securities class action aux Etats-Unis

Depuis le 18 juillet 2002, seize recours ont été déposés contre Vivendi, Jean-Marie Messier et Guillaume Hannezo devant le tribunal du District sud de New York et le tribunal du District central de Californie. Le tribunal du District sud de New York a décidé, le 30 septembre 2002, de regrouper ces réclamations sous la forme d'un recours unique « In re Vivendi Universal SA Securities Litigation », qu'il a placé sous sa juridiction.

Les plaignants reprochent aux défendeurs d'avoir enfreint, entre le 30 octobre 2000 et le 14 août 2002, certaines dispositions des Securities Exchange Acts de 1933 et de 1934, notamment en matière de communication financière. Le 7 janvier 2003, ils ont formé un recours collectif dit « class action », susceptible de bénéficier à d'éventuels groupes d'actionnaires.

Le juge en charge du dossier a décidé le 22 mars 2007, dans le cadre de la procédure de « certification » des plaignants potentiels (« class certification »), que les personnes de nationalités américaine, française, anglaise et hollandaise ayant acheté ou acquis des actions ou des American Depository Receipts (ADR) Vivendi (anciennement Vivendi Universal SA) entre le 30 octobre 2000 et le 14 août 2002 pourraient intervenir dans cette action collective.

Vivendi a fait appel de cette décision le 9 avril 2007. Le 8 mai 2007, la Cour d'appel fédérale pour le Second Circuit a rejeté la demande d'examen, à ce stade de la procédure, de la demande d'appel formée par Vivendi contre la décision de « certification » rendue le 22 mars 2007. Le 6 août 2007, Vivendi a déposé un recours contre cette décision devant la Cour Suprême des Etats-Unis. Ce recours a été rejeté le 9 octobre 2007.

Le 12 mars 2008, Vivendi a soumis au juge une nouvelle demande de révision de sa décision de « certification » du 22 mars 2007 en ce qu'elle a inclus les personnes de nationalité française dans la classe des plaignants potentiels. Le 31 mars 2009, le juge a rejeté cette demande.

Depuis la décision de « certification », plusieurs actions nouvelles à titre individuel ont été initiées contre Vivendi sur les mêmes fondements. Le 14 décembre 2007, le juge a décidé de consolider ces actions individuelles avec la « class action », pour les besoins de la procédure de recherche de preuves (« discovery »). Le 2 mars 2009, le juge a décidé de dissocier la plainte de Liberty Media de la « class action ». Le 12 août 2009, il a dissocié les différentes actions individuelles, dont l'action intentée par Gamco, de la « class action ». Ces actions feront l'objet d'un procès séparé.

Le procès de la « class action » a commencé le 5 octobre 2009 à New York.

Le 29 janvier 2010, le jury a rendu son verdict. Le jury a estimé que Vivendi était à l'origine de 57 déclarations fausses ou trompeuses entre le 30 octobre 2000 et le 14 août 2002. Ces déclarations ont été considérées comme fausses ou trompeuses, au regard de la Section 10(b) du Securities Exchange Act de 1934, dans la mesure où elles ne révélaient pas l'existence d'un prétendu risque de liquidité, ayant atteint son niveau maximum en décembre 2001. Le jury a, en revanche, conclu que ni M. Jean-Marie Messier ni M. Guillaume Hannezo n'étaient responsables de ces manquements.

Le jury a condamné la société à des dommages correspondant à une inflation journalière de la valeur du titre Vivendi allant de 0,15 euro à 11 euros par action et de 0,13 dollar à 10 dollars par ADR, en fonction de la date d'acquisition de chaque action ou ADR, soit un peu moins de la moitié des chiffres avancés par les plaignants. Le jury a également estimé que l'inflation du cours de l'action Vivendi était tombée à zéro durant les trois semaines qui ont suivi l'attentat du 11 septembre 2001 ainsi que pendant certains jours de bourse fériés sur les places de Paris ou de New York (12 jours).

Le 26 mars 2010, Vivendi a déposé une série de « motions » (« post-trial motions »). L'examen de ces « motions » par le juge est une étape préalable à l'homologation du verdict du jury.

En l'absence de précédents, Vivendi estime qu'avant que le juge puisse prononcer un jugement définitif, le processus d'examen des demandes d'indemnisation des actionnaires doit avoir eu lieu. Cela signifie que tous les actionnaires concernés doivent avoir été avisés de leurs droits éventuels, de la même façon qu'ils l'ont été de l'existence de la « class action ». Le juge aura ensuite à nommer un « agent » chargé d'administrer les demandes d'indemnisation des actionnaires et plus particulièrement d'examiner chacune d'entre elles et d'en déterminer la validité. Le processus, long et complexe, ses modalités et son déroulement pourront être contestés par chacune des parties. Le juge devra ensuite approuver chaque demande d'indemnisation et une fois que toutes les demandes auront été approuvées, il rendra un jugement définitif dont chaque partie pourra interjeter appel.

Vivendi estime disposer de solides arguments en appel. Vivendi entend tout d'abord contester la décision du tribunal sur sa compétence dans cette affaire. Vivendi entend ensuite contester la décision du juge d'inclure les actionnaires français dans la procédure, estimant que cette décision repose sur une analyse erronée du droit français. Vivendi entend également contester la méthode de calcul des dommages des plaignants retenue par le juge et plus généralement, un certain nombre de décisions prises par lui pendant le déroulement du procès. Plusieurs éléments du verdict seront aussi contestés.

Sur la base du verdict rendu le 29 janvier 2010 et en se fondant sur une appréciation aussi objective que possible des éléments exposés ci-dessus, conformément aux principes comptables décrits dans les notes 1.3.1 (recours à des estimations) et 1.3.9 (provisions) de l'annexe aux états financiers consolidés audités de l'exercice clos le 31 décembre 2009 (pages 189 et 202 du Document de référence 2009), Vivendi a comptabilisé au 31 décembre 2009 une provision d'un montant de 550 millions d'euros, au titre de l'estimation des dommages qui pourraient, le cas échéant, être versés aux plaignants. Pour les besoins de l'arrêté des comptes au 31 décembre 2009, le montant de cette provision a été estimé en retenant un certain nombre d'hypothèses, dont certaines sont intégrées dans un modèle statistique élaboré par un expert américain, confirmé par un second, retenus par Vivendi et familiers de ces procédures.

Vivendi considère que cette estimation et les hypothèses qui la sous-tendent sont susceptibles d'être modifiées avec l'évolution de la procédure et, par suite, le montant des dommages qui, le cas échéant, serait versé aux plaignants pourrait varier sensiblement, dans un sens ou dans l'autre, de la provision. Comme le prévoient les normes comptables applicables, les hypothèses sur lesquelles se fonde cette estimation comptable ne sont pas détaillées car leur divulgation au stade actuel de la procédure pourrait être de nature à porter préjudice à Vivendi.

Constatant l'absence de jugement sur le fond du litige aux Etats-Unis, la Cour d'appel de Paris a rejeté le 28 avril 2010 la demande faite par Vivendi de voir jugée abusive la participation de plusieurs actionnaires français à la class action américaine.

Lors d'une audience qui s'est déroulée le 26 juillet 2010 à New York, Vivendi a demandé au juge de faire application de la décision Morrison v. National Australia Bank de la Cour Suprême des Etats-Unis en date du 24 juin 2010 et, en conséquence, d'exclure de la procédure de « class action » les demandes émanant des actionnaires ayant acheté leurs titres en dehors des Etats-Unis.

Lorsque des éléments nouveaux seront connus, en particulier la décision du juge à la suite de l'audience du 26 juillet 2010, Vivendi réexaminera les modalités d'estimation de la provision comptabilisée au 31 décembre 2009. La provision est inchangée dans les comptes au 30 septembre 2010.

Elektrim Telekomunikacja

Vivendi est aujourd'hui actionnaire à hauteur de 51 % dans Elektrim Telekomunikacja Sp. z o. o. (Telco) et Carcom Warszawa (Carcom), deux sociétés de droit polonais qui ont acquis directement et indirectement 51 % du capital de Polska Telefonia Cyfrowa Sp. Z.o.o. (PTC), un des premiers opérateurs de téléphonie mobile en Pologne. Ces participations font l'objet de nombreux contentieux.

Procédure en responsabilité civile d'Elektrim à l'encontre de Vivendi devant le tribunal de Varsovie

Le 4 octobre 2006, Elektrim a assigné Vivendi en responsabilité civile devant le tribunal de Varsovie, reprochant à Vivendi de l'avoir empêché de récupérer les titres PTC à la suite de la sentence de Vienne du 26 novembre 2004. Elektrim réclame des dommages et intérêts correspondant à la différence entre la valeur de marché de 48 % de PTC et le prix payé par DT à Elektrim à la suite de l'exercice de son option d'achat, estimés à environ 2,2 milliards d'euros. Le 5 janvier 2009, le tribunal de Varsovie a débouté Elektrim de sa demande. Elektrim a fait appel de cette décision. Le 26 février 2009, le tribunal de Varsovie a annulé sa décision. Après réexamen de la demande, le tribunal a, à nouveau, débouté Elektrim, le 28 juin 2010.

Compañía de Aguas de Aconquija et Vivendi contre la République d'Argentine

Le Centre International pour le Règlement des Différends relatifs aux investissements (CIRDI) a nommé un comité ad hoc chargé de statuer sur la demande d'annulation de la sentence arbitrale rendue le 20 août 2007 en faveur de Vivendi et de sa filiale argentine Compañía de Aguas de Aconquija dans le cadre d'un contentieux relatif à la concession d'eau de la Province argentine de Tucuman, leur accordant des dommages-intérêts d'un montant de 105 millions de dollars américains plus intérêts et frais. La demande d'annulation a été examinée lors d'une audience qui s'est tenue du 15 au 17 juillet 2009. Le 10 août 2010, le CIRDI a rejeté la demande d'annulation de l'Etat argentin.

Réclamation de la société Centenary Holdings III Limited

Centenary Holdings III Limited (CH III), ancienne filiale de Seagram cédée en janvier 2004, a été mise en liquidation judiciaire en juillet 2005. Le 9 janvier 2009, le liquidateur de CH III a assigné certains de ses anciens administrateurs, Vivendi ainsi que les anciens commissaires aux comptes de la société. Agissant dans l'intérêt des créanciers de CH III, il soutient que les défendeurs auraient méconnu leurs obligations fiduciaires et leur devoir de conseil. Le 30 septembre 2010, Vivendi et un des anciens administrateurs de CH III ont conclu un règlement amiable avec le liquidateur mettant fin aux poursuites à leur encontre et transférant à Vivendi le bénéfice des droits découlant de l'ensemble des actions engagées dans l'intérêt des créanciers de CH III.

Enquête sur les transferts du PSG

Une enquête confiée à un juge d'instruction a été ouverte sur les conditions de transfert des joueurs et de rémunération d'intermédiaires du PSG, ancienne filiale du groupe, entre 1998 et 2002. Certains anciens dirigeants du PSG ont été renvoyés devant le Tribunal correctionnel. Le 30 juin 2010, le Tribunal correctionnel a rendu son délibéré et prononcé plusieurs amendes et peines de prison avec sursis à l'égard des personnes physiques. Il a par ailleurs condamné le PSG à une amende de 200 000 euros et la société Nike France à une amende de 150 000 euros. Certains anciens dirigeants du PSG, ainsi que Groupe Canal+ ont fait appel de ce jugement.

Neuf Cegetel contre France Télécom sur la distribution de la chaîne Orange Foot

Le 14 mai 2009, la Cour d'appel de Paris a infirmé un jugement qui a accueilli les demandes de Free et Neuf Cegetel relatives à la distribution de la chaîne Orange Foot et considéré que l'offre Orange Foot conditionnant l'abonnement à la chaîne Orange Foot à la souscription d'un abonnement à l'offre ADSL Orange, constituait une vente subordonnée prohibée par le Code de la consommation. La Cour d'appel a considéré que l'interdiction de la vente subordonnée se heurtait au régime institué par la Directive n°2005/29/CE du 11 mai 2005 relative aux pratiques commerciales déloyales des entreprises vis-à-vis des consommateurs. SFR a formé un pourvoi en cassation. Dans un arrêt du 13 juillet 2010, la Cour de cassation a rejeté le pourvoi.

Conseil de la concurrence – marché de la téléphonie mobile

Le 10 avril 2009, SFR a formé un pourvoi en cassation contre l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 11 mars 2009, qui a confirmé les condamnations pécuniaires prononcées à l'encontre des trois opérateurs en retenant des faits d'entente à raison d'échanges d'informations de 1997 à 2003. Par arrêt en date du 7 avril 2010, la Cour de Cassation est venue confirmer l'arrêt rendu par la Cour d'Appel de Paris du 11 mars 2009, s'agissant de SFR.

Plainte de Vivendi contre France Télécom devant la Commission Européenne pour abus de position dominante

Le 2 mars 2009, Vivendi a, conjointement avec Free, déposé une plainte devant la Commission européenne à l'encontre de France Télécom pour abus de position dominante. Vivendi et Free reprochent à France Télécom d'imposer des tarifs excessifs sur les offres d'accès à son réseau fixe ainsi que sur l'abonnement téléphonique. Au cours du mois de juillet 2009, Bouygues Telecom s'est joint à cette plainte. Par courrier en date du 2 février 2010, la Commission a informé les parties de son intention de rejeter la plainte. Le 17 septembre 2010, Vivendi a déposé un recours devant le Tribunal de première instance de l'Union Européenne au Luxembourg.

Plainte contre France Télécom devant l'Autorité de la concurrence

Le 11 février 2009, Neuf Cegetel et Groupe Canal+ ont conjointement déposé une plainte auprès de l'Autorité de la concurrence contre France Telecom pour abus de position dominante et entente avec la Ligue de Football professionnel. Neuf Cegetel et Groupe Canal+ reprochent à France Télécom d'avoir recours à une stratégie visant à réserver exclusivement à ses abonnés ADSL la commercialisation de ses droits cinématographiques et sportifs. Le rapporteur a rendu une évaluation préliminaire le 5 août 2010, faisant part de ses préoccupations et prenant acte de la décision de France Télécom de proposer des engagements.

Plainte contre France Telecom et Orange devant l'Autorité de la concurrence

Le 9 août 2010, SFR a déposé une plainte auprès de l'Autorité de la concurrence contre France Telecom et Orange pour des pratiques anticoncurrentielles mises en œuvre sur le marché des services de téléphonie mobile à destination des professionnels.

Affaires Parabole Réunion

Le 10 novembre 2009, la Cour de cassation a rejeté le pourvoi formé par Parabole Réunion contre un arrêt qui a débouté cette dernière de son action contre Groupe Canal+, consécutive à l'arrêt de la distribution exclusive des chaînes TPS sur les territoires de la Réunion, Mayotte, de Madagascar et de la République de Maurice.

En parallèle, Parabole Réunion a introduit une demande d'arbitrage devant le Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP) sur certaines questions relatives à l'auto-distribution de la chaîne Canal+. Le 11 septembre 2009, le CMAP a rejeté la plupart des demandes de Parabole Réunion, notamment sur l'auto-distribution de la chaîne Canal+ à la Réunion, mais a accueilli celle relative à l'auto-distribution de Canal+ à l'île Maurice.

Parabole Réunion a également intenté plusieurs procédures visant à la constatation du maintien de la chaîne TPS Foot, notamment devant le Tribunal de Grande Instance de Nanterre. Le 16 septembre 2010, la Cour d'appel de Versailles a débouté Parabole Réunion de ces demandes.

Auto-saisine de l'Autorité de la concurrence sur les pratiques dans le secteur de la télévision payante

A la suite de son auto-saisine et d'une plainte de France Télécom, l'Autorité de la concurrence a adressé à Vivendi et Groupe Canal+, le 9 janvier 2009, une notification de griefs. L'Autorité de la concurrence reproche à Groupe Canal+ d'avoir abusé de sa position dominante sur certains marchés de la télévision payante et à Vivendi et Groupe Canal+ d'avoir mis en œuvre une entente avec, d'une part, TF1 et M6 et, d'autre part, le groupe Lagardère. Vivendi et Groupe Canal+ ont contesté ces griefs. Un rapport complémentaire de l'Autorité a été transmis le 15 avril 2010.

Enquête sur l'exécution des engagements pris dans le cadre du rapprochement entre CanalSatellite et TPS

L'Autorité de la concurrence s'est saisie d'office de l'exécution des engagements souscrits par Groupe Canal+ dans le cadre du rapprochement des sociétés TPS et CanalSatellite. L'instruction de ce dossier par l'Autorité de la concurrence est en cours.

Studio Infinity Ward, filiale d'Activision Blizzard

A l'issue d'une enquête interne pour manquement contractuel et insubordination à l'encontre de deux dirigeants du studio Infinity Ward, Activision Blizzard a procédé le 1^{er} mars 2010 au licenciement de Jason West et Vince Zampella. Le 3 mars 2010, les deux anciens dirigeants ont assigné Activision Blizzard devant la Cour Supérieure de Los Angeles pour manquement contractuel et licenciement abusif. Le 9 avril 2010, Activision Blizzard a assigné à son tour les deux anciens dirigeants d'Infinity Ward pour manquement contractuel et non-respect du devoir de loyauté. En outre, 38 salariés, actuels et anciens, du studio Infinity Ward ont assigné le 27 avril 2010 Activision Blizzard devant la Cour Supérieure de Los Angeles, pour manquement contractuel et violation du Code du travail de l'Etat de Californie. Le 8 juillet 2010, 7 autres plaignants se sont joints à l'action, dans le cadre d'une plainte consolidée. Ils soutiennent qu'Activision Blizzard ne leur aurait pas versé des primes et autres rémunérations auxquelles ils auraient droit. Le procès doit se tenir le 23 mai 2011. Activision Blizzard estime que ces deux procédures n'auront pas d'impact pour elle.

Enquête au Brésil

A la suite de l'acquisition par Vivendi de la société Global Village Telecom (Holding) S.A. ("GVT") le 13 novembre 2009, la CVM (autorité des marchés financiers brésilienne) et le Procureur de la République ont ouvert une enquête sur l'information fournie par Vivendi concernant les opérations réalisées avec certains actionnaires de GVT.

Le 17 mai 2010, Vivendi a reçu de la CVM une notification de griefs à laquelle elle a répondu le 27 septembre 2010. La CVM reproche principalement à Vivendi de ne pas avoir, dans son communiqué du 13 novembre 2009 annonçant la prise de contrôle de GVT, donné suffisamment d'informations sur les contrats d'options conclus entre Vivendi et un tiers. Vivendi conteste ces griefs.

Note 10 Événements postérieurs à la clôture

Activision Blizzard

Le 9 novembre 2010, Activision Blizzard a lancé *Call of Duty: Black Ops*, qui est déjà l'un des gros succès de la fin de l'année, avec un chiffre d'affaires d'environ 360 millions de dollars pour le premier jour de vente aux Etats-Unis et au Royaume Uni, ce qui constitue un nouveau record mondial de vente.